Rapport annuel du COSEPAC

présenté au

Ministre de l'Environnement

et

au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP)

préparé par

le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

2006

COSEWIC
Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada
COSEPAC
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

COSEPAC
(COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA)

COSEWIC
(COMMITTEE ON THE STATUS OF ENDANGERED WILDLIFE IN CANADA)

Le 31 août 2006

L'honorable Rona Ambrose
Ministre de l'Environnement
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
28e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0H3

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel 2005-2006 du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), que je soumets également au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP). La présentation du rapport remplit les obligations du COSEPAC telles que définies par les articles 25 et 26 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Je profite de l'occasion pour vous remercier du soutien de votre ministère envers le COSEPAC ainsi qu'à l'égard de la conservation et de la protection des espèces en péril au Canada. Je tiens également à souligner le travail exemplaire de M. Marco Festa-Bianchet qui a agi à titre de président du COSEPAC pendant les quatre dernières années et durant la majeure partie de la période couverte par le présent rapport. J'attire enfin votre attention sur certaines des principales activités du COSEPAC pendant la dernière année.

Évaluations du statut des espèces : En avril 2006, le COSEPAC a évalué ou réévalué la situation de 68 espèces sauvages, à partir de 64 rapports de situation, dont plus de 10 p. 100 étaient des rapports non sollicités. Les résultats des évaluations des espèces se résument comme suit :disparue du pays – 1; en voie de disparition – 28; menacées – 10; préoccupantes – 15. Un total de 11 espèces ont été évaluées comme étant non en péril et 3 ont été examinées et placées dans la catégorie « données insuffisantes ». Après la réévaluation du psilocarphe nain (*Psilocarphus brevissimus*) en avril 2006, le Sous-comité de spécialistes des plantes et lichens a révisé le rapport de situation de 2001 sur le psilocarphe élevé (*Psilocarphus elatior*) afin d'éliminer toute mention des plantes mal identifiées de la population des Prairies. Cette population est composée de plantes appartenant à la population des Prairies du psilocarphe nain, ce qu'on a récemment confirmé. De plus, en raison de l'erreur d'identification de cette population, le COSEPAC recommande que la population des Prairies du psilocarphe élevé soit désactivée et que la population du Pacifique du psilocarphe élevé soit renommée psilocarphe élevé.

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) : Le COSEPAC est très fier d'annoncer que la première réunion du Sous-comité des CTA s'est tenue en février 2006. Les coprésidents de ce sous-comité (Henry Lickers et Larry Carpenter) ont accueilli 10 nouveaux membres qui ont été nommés par divers organismes nationaux (l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones). La demande relative à la nomination de ces personnes au Sous-comité des CTA vous a été envoyée le 30 mars 2006. Ce sous-comité a recommandé à l'unanimité que le mandat de coprésident de M. Lickers (Conseil des Mohawks d'Akwesasne) soit renouvelé pour les quatre prochaines années. M. Carpenter (Conseil consultatif de la gestion de la faune, Territoires du Nord-Ouest), nommé membre du Conseil autochtone national sur les espèces en péril, continuera d'agir à titre de coprésident jusqu'à la fin de son mandat actuel (le 31 décembre 2007). Le Sous-comité des CTA a mis sur pied des groupes de travail chargés d'élaborer des processus et des protocoles relatifs aux CTA, et de préparer une liste en ordre de priorités d'espèces qui préoccupent ou qui intéressent les peuples autochtones. Le Sous-comité a également trouvé les personnes qui contribueront à l'intégration des CTA auprès des sous-comités de spécialistes des espèces (SSE).

Évaluations d'urgence : À la suite d'une demande d'évaluation d'urgence de la population de saumons sockeyes (saumons rouges) du lac Sakinaw, M. Festa-Bianchet a créé un sous-comité d'évaluation d'urgence qui a procédé à une évaluation de la situation de cette population à partir des renseignements disponibles durant l'année 2005. Comme indiqué dans notre lettre à votre attention du 20 avril 2006, le sous-comité d'évaluation d'urgence est d'avis à l'unanimité que la situation de conservation de la population de saumons sockeyes (saumons rouges) du lac Sakinaw justifie l'inscription d'urgence aux termes du paragraphe 29(1) de la LEP.

Renvois d'espèces au COSEPAC : En se fondant sur les recommandations publiées dans la *Gazette du Canada* en décembre 2005, le gouverneur en conseil a renvoyé six espèces au COSEPAC pour renseignement supplémentaire, conformément à l'alinéa 27(1.1)*c*) de la LEP, à savoir la morue franche de l'Atlantique (population de l'Arctique), le bocaccio, le brosme, le marsouin commun, la physe du lac Winnipeg et le cisco à mâchoires égales. Le COSEPAC, en collaboration avec les sous-comités de spécialistes des espèces pertinents, a longuement discuté des motifs exposés dans la *Gazette*, concernant le renvoi au COSEPAC des évaluations de ces espèces et a décidé des mesures d'action suivantes. Un nouveau rapport de situation sera commandé pour le cisco à mâchoires égales. Le COSEPAC confirme son évaluation initiale de la physe du lac Winnipeg en tant qu'espèce en voie de disparition et du marsouin commun (population de l'Atlantique Nord-Ouest) en tant qu'espèce préoccupante. Pour ce qui est des autres espèces, le COSEPAC conclut que les critiques des évaluations décrites dans la *Gazette du Canada* ne sont pas justifiées. Outre le fait que le COSEPAC n'a reçu aucune information nouvelle sur ces espèces depuis les trois ou quatre ans qui se sont écoulés depuis les évaluations initiales de ces espèces, il conclut qu'aucune raison ne justifie actuellement une revue de ces évaluations initiales.

Je remarque que vous avez proposé également (Gazette du Canada, juin 2006) que l'évaluation de l'héliotin de Verna soit retournée au COSEPAC. Après avoir consulté le SSE des arthropodes, le COSEPAC se penchera sur cette espèce au cours de sa réunion d'évaluation des espèces en novembre 2006.

J'attire votre attention sur une question qui se révèle extrêmement préoccupante pour le COSEPAC, étant donné son incidence sur la capacité du COSEPAC à remplir son mandat de façon rapide et opportune, tel que le définit la LEP. À ce jour, d'après ce qu'on peut lire dans la *Gazette du Canada*, le COSEPAC a été appelé à examiner ses évaluations initiales en raison, principalement, de la disponibilité énoncée de nouvelles données susceptibles de modifier de manière appréciable l'évaluation de la situation des espèces (du bocaccio, notamment) ou en raison d'un désaccord avec le résultat de l'évaluation du COSEPAC (dans le cas de l'héliotin de Verna ou du brosme, par exemple). Dans le premier cas, les renvois des évaluations des espèces n'étaient pas accompagnés des nouveaux renseignements évoqués dans la *Gazette*. En réalité, le temps écoulé entre la publication de la recommandation initiale de ces renvois et la transmission de ces nouveaux renseignements au COSEPAC dépassait six mois. Un tel délai a des répercussions négatives sur la capacité du COSEPAC à contribuer à l'application de la LEP.

Je dois dire que des désaccords entre les évaluations du COSEPAC et celles d'autres personnes ou organismes sont compréhensibles, voire prévisibles. Toutefois, un désaccord avec des évaluations du COSEPAC n'est pas une raison suffisante pour renvoyer ces évaluations d'espèces au COSEPAC, renvois qui ne font que retarder encore plus la décision concernant l'ajout ou l'exclusion de ces espèces à l'annexe 1 de la LEP.

Approche pour simplifier les réévaluations : Le COSEPAC a élaboré et approuvé une approche pour simplifier la réévaluation des espèces effectuée tous les dix ans, comme l'exige la LEP. Comme le mentionne l'annexe IV du rapport ci-joint, l'approche s'appliquera aux espèces pour lesquelles il y a unanimité entre les SSE responsables, les membres du COSEPAC venant des compétences pertinentes responsables de l'aire de répartition, les conseils de gestion des ressources fauniques (CGRF) et les équipes de rétablissement que le statut de l'espèce demeure inchangé. Dans un tel cas, le SSE responsable procédera à la mise à jour du rapport de situation évolutif afin d'y intégrer les nouveaux renseignements, en faisant appel à la rétroaction des membres du COSEPAC venant des compétences responsables de l'aire de répartition, des CGRF et des équipes de rétablissement. Ce rapport interne de mise à jour constituera le fondement à partir duquel le COSEPAC évaluera les espèces. L'approche du COSEPAC dont il est question icicest présenté au CCCEP aux fins d'approbation.

Incorporation des connaissances des collectivités : Le COSEPAC a mis au point une procédure visant à mieux incorporer les connaissances des collectivités dans son processus d'évaluation de la situation des espèces. Les SSE, les compétences responsables de l'aire de répartition et les rédacteurs des rapports de situation identifient des personnes qui détiennent possiblement des connaissances des collectivités, puis le COSEPAC communique avec les parties et fait parvenir des rapports de situation intérimaires à ceux qui souhaitent les examiner. Le COSEPAC a également mis à jour son site Web afin de mieux informer les personnes, qui

possiblement détiennent des connaissances des collectivités, des divers moyens leur permettant de contribuer au processus d'évaluation du COSEPAC.

Unités désignables (DUs) : Afin d'accroître la cohérence lors de la désignation de statut à des unités désignables, le COSEPAC a révisé ses Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce, et ce, pour mieux décrire les circonstances selon lesquelles le COSEPAC peut combiner des unités désignables au moment de la désignation de statut. Il est proposé que le COSEPAC puisse procéder à une seule évaluation de la situation lorsqu'une évaluation du COSEPAC a été menée sur la base d'unités désignables inférieures à l'espèce et que des unités désignables apparentées sont désignées comme ayant le même statut en fonction des mêmes critères, et ce, à condition que l'évaluation unique reflète mieux la situation de conservation des unités ainsi combinées. La révision proposée par le COSEPAC est présentée dans le rapport ci-joint (annexe V) aux fins d'approbation par le CCCEP.

Approche axée sur les changements de l'habitat / Approche écosystémique : En collaboration avec la province de la Colombie-Britannique, le COSEPAC a lancé un projet visant à recueillir des données pour documenter les changements historiques de l'habitat dans l'Okanagan. Un projet similaire portant sur l'habitat indigène des Prairies sera réalisé avec la province de l'Alberta. Le COSEPAC a également formé un groupe de travail qui devra examiner comment une approche écosystémique pourrait être un outil dans le cadre de l'évaluation de la situation d'espèces qui partagent le même habitat ou qui font face aux mêmes menaces.

Il me ferait plaisir de discuter davantage de l'un ou l'autre des points abordés plus haut.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du COSEPAC,

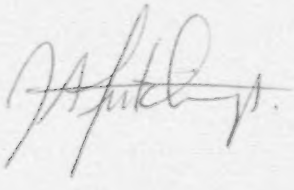

Jeffrey Hutchings

TABLE DES MATIÈRES

ITEM I – ACTIVITÉS DU COSEPAC 8

1. Réunion d'évaluation des espèces – Avril 2006 8
2. Sommaire concernant la Réunion d' évaluation des espèces 8
3. Remarques importantes concernant les évaluations de situation: 9
4. Évaluations d'espèces renvoyées au COSEPAC par le ministre pour renseignements supplémentaires ou réexamen: 10
5. Évaluation d'urgence 11
6. Espèces sélectionnées pour la préparation des rapports de situation et qui seront incluses dans le prochain appel d'offres de l'automne 2006 12
7. Réunions annuelles des Sous-comités 12

ITEM II – ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE DU COSEPAC 16

ITEM III – MEMBRES DU COSEPAC 16

Modifications de l'effectif 16

ITEM IV – OPÉRATIONS ET PROCÉDURES DU COSEPAC 18

Révision de la définition de la catégorie données insuffisantes (DI): 18

Approche pour simplifier les réévaluations: 18

Les connaissances des collectivités dans le processus d'évaluation : 18

Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce : 19

Rapports sur l'habitat / Approche écosystémique : 19

ITEM V – ATTRIBUTION DU STATUT DES ESPÈCES 20

ITEM VI – LISTE DES ESPÈCES DE FLORE ET DE FAUNE SAUVAGE ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION 20

ANNEXE I Communiqué de presse 21

ANNEXE II Espèces sélectionnées pour la préparation des rapports de situation et qui seront incluses dans le prochains appel d'offre de l'automne 2006 26

ANNEXE III Liste des membres du comité 30

Tableau 1. Membres du COSEPAC provenant des compétences provinciales, territoriales et fédérales. La durée du terme pour tous les membres inclus dans ce tableau est indiqué entre parenthèses (). 31

Tableau 2. Coprésidents du Sous-comité des connaissances traditionnelles et coprésidents des sous-comités des spécialistes des espèces, avec pour chacun la date de leur nomination et la date courante de fin de leur terme 36

Tableau 3. Membres scientifiques non gouvernementaux, avec pour chacun la date de leur nomination et la date de fin de leur terme courant. 40

ANNEXE IV 42

Curriculum vitae abrégés 42

ANNEXE V Approche pour simplifier les réévaluations 48
ANNEXE VI Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce 50
Figure. 1. Écozones terrestres du Canada 53
Figure 2. Aires écologiques nationales d'eaux douces 53
Figure 3. Provinces fauniques des amphibiens, des reptiles et des mollusques terrestres au Canada 54
ANNEXE VII Évaluation détaillée des espèces du COSEPAC 56
Annexe VIII Couverture de la publication Espèces en péril, août 2006 78

ITEM I – ACTIVITÉS DU COSEPAC

1. Réunion d'évaluation des espèces – Avril 2006

Dates: du 23 au 28 avril 2006
Lieu: Parc interprovincial de Cypress Hills (Saskatchewan)
(organisée conjointement par la province de la Saskatchewan et la province de l' Alberta).

Présences

Membres – 45 membres ou membres remplaçants
Personnel du Secrétariat – 10
Observateurs – 17 (incluant huit du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones; deux du Service canadien de la faune (SCF), région des Prairies et du Nord, deux du SCF- bureau-chef; un de la Fédération canadienne de la faune; deux de Pêches et Océans Canada; deux aînées Métis locaux)

Téléconférences:

Comme par les années précédentes, le COSEPAC a tenu, au terme de la réunion d'évaluation, une téléconférence avec les directeurs canadiens de la faune et une autre avec les conseils de gestion des ressources fauniques (CGRFs) afin de communiquer les résultats des évaluations à toutes les compétences. De plus, pour une première fois cette année, le COSEPAC a aussi invité les membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANSLEP) à participer à la téléconférence avec les CGRFs.

Au sujet des membres non-gouvernementaux/ membres sans fonction déterminée :

Le COSEPAC a convenu de remplacer la dénomination « membres non-gouvernementaux / membres sans fonction déterminée » par « membres scientifiques non-gouvernementaux » dans toutes ses communications.

2. Sommaire concernant la Réunion d' évaluation des espèces

Le COSEPAC s'est réuni en avril 2006 en vue d'évaluer ou de réévaluer le statut de 68 espèces sauvages (espèces, sous-espèces et populations). Le COSEPAC a étudié 64 rapports de situation, dont sept étaient des rapports de situation non-sollicités.

Les résultats des évaluations des espèces pour avril 2006 sont les suivants :

Disparue du pays: Saumon de l'Atlantique, Population du lac Ontario

En voie de disparition: Musaraigne de Bendire, Rat kangourou d'Ord, Bruant vespéral de la sous-espèce *affinis*, Chevêche des terriers, Mouette blanche, Couleuvre d'eau du lac Érié, Tortue peinte de l'Ouest, population de la côte du Pacifique, Grand requin blanc, population de l'Atlantique, Naseux moucheté, Saumon de l'Atlantique, populations de l'intérieur de la baie de

Fundy, Fausse-teigne à cinq points du yucca, Héliotin d'Aweme, Hespérie Persius de l'Est, Perce-tige d'Aweme, Porte-queue demi-lune, Teigne tricheuse du yucca, Limace-prophyse bleu-gris, Mulette feuille d'érable, population de la Saskatchewan-Nelson, Villeuse irisée, Aster feuillu, Bouleau flexible, Épilobe de Torrey, Frasère de Caroline, Gérardie rude, Microséris de Bigelow, Onagre à fruits tordus, Psilocarphe nain, population des montagne du Sud, Hétérodermie maritime.

Menacée: Otarie à fourrure du Nord, Paruline à ailes dorées, Petite Nyctale de la sous-espèce *brooksi*, Requin-taupe bleu, population de l'Atlantique, Saumon Chinook, population de l'Okanagan, Tête carminée, Mulette feuille d'érable,population des Grands Lacs-Ouest du Saint-Laurent, Chénopode glabre, Isoète de Bolander, Saule à bractées vertes.

Préoccupante: Lapin de Nuttall de la sous-espèce *nuttallii* , Marsouin commun, Population de l'Atlantique Nord-Ouest, Morse de l'Atlantique, Bruant de McCown, Paruline hochequeue, Quiscale rouilleux, Tortue peinte de l'Ouest, population intramontagnarde-des Rocheuses, Anguille d'Amérique, Chabot des profondeurs, populations des Grands Lacs-Ouest du Saint-Laurent, Chevalier de rivière, Requin bleu, population de l'Atlantique, Hespérie du Sonora, Psilocarphe nain, population des Prairies, Lichen cryptique, Panache.

De plus, 11 espèces ont été évaluées comme étant *non en péril* et 3 espèces ont été étudiées et classées dans la catégorie *données insuffisantes* .

Il y a maintenant 529 espèces inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 205 espèces *en voie de disparition*, 136 espèces *menacées*, 153 espèces *préoccupantes* . De plus, 22 espèces sont *disparues du pays* (on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada) et 13 espèces sont *disparues* .

Voir en Annexe I le Communiqué de presse émis par le COSEPAC concernant la réunion d'évaluation des espèces d'avril 2006

3. Remarques importantes concernant les évaluations de situation:

La réévaluation de l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), qui était prévue pour la réunion d'avril 2006 du COSEPAC, a été reportée afin que la détermination des unités désignables soit mieux documentée. Aucune mise à jour du rapport de situation pour appuyer l'évaluation préalable du COSEPAC de mai 2005 n'est actuellement disponible. Le COSEPAC retardera l'envoi de son évaluation de l'esturgeon jaune au ministre de l'Environnement pour considération de son ajout à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) jusqu'à ce que la mise à jour du rapport de situation soit approuvée.

La réévaluation de la truite fardée versant de l'Ouest (*Oncorynchus clarkii lewisi*) qui était prévue pour la réunion d'avril 2006 du COSEPAC a été reportée et le rapport de situation retiré jusqu'à ce que la question au sujet de l'admissibilité des populations à évaluer soit résolue. Aucun rapport de situation pour appuyer l'évaluation préalable du COSEPAC de mai 2005 n'est actuellement disponible. Le COSEPAC retardera l'envoi de son évaluation de la truite fardée versant de l'ouest au ministre de l'Environnement pour considération de son ajout à l'annexe 1 de la LEP jusqu'à ce que le rapport de situation soit approuvé.

La situation du psilocarphe nain (*Psilocarphus brevissimus*) a été réévaluée lors de la réunion d'avril 2006 du COSEPAC. Deux populations ont été reconnues : le psilocarphe nain, population des Prairies, a été désigné « espèce préoccupante »; le psilocarphe nain, population des montagnes du Sud, a été désigné « espèce en voie de disparition ». Le COSEPAC avait d'abord accordé au psilocarphe nain le statut d'espèce « en voie de disparition « en 2003. Toutefois, le rapport de situation initial n'ayant pas tenu compte de l'existence de la population des Prairies dans plusieurs sites du sud-est de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, le COSEPAC a demandé qu'une mise à jour du rapport soit préparée en vue d'une réévaluation anticipée de la situation de conservation de l'espèce qui a été complétée en avril 2006.

En mai 2006, à la suite de la réévaluation du psilocarphe nain (*Psilocarphus brevissimus)* et à la demande du COSEPAC, le Sous-comité de spécialistes des plantes et lichens a révisé le rapport de situation de 2001 du psilocarphe élevé (*Psilocarphus elatior*) afin d'en retirer toutes les références aux plantes erronément identifiées comme appartenant à la population des Prairies. Ainsi, comme la population des Prairies du psilocarphe élevé n'a jamais existé, elle a été supprimée et la population du Pacifique du psilocarphe élevé a été renommée psilocarphe élevé.

Deux espèces de l'annexe 2 de la LEP ont été réévaluées par le COSEPAC en avril 2006 : le chabot de profondeur, population des Grands Lacs (*Myoxocephalus thompsonii*), a été désigné « espèce préoccupante » (et la population a été renommée populations des Grands Lacs -Ouest du Saint-Laurent); la couleuvre d'eau du lac Érié (*Nerodia sipedon insularum*) a été désignée « espèce en voie de disparition ». Il ne reste maintenant qu'une espèce figurant à l'annexe 2 de la LEP à être réévaluée par le COSEPAC : le cisco à nageoires noires (*Coregonus nigripinnis*). Le COSEPAC prévoit réévaluer cette espèce d'ici juin 2007 (échéance de la prolongation).

4. Évaluations d'espèces renvoyées au COSEPAC par le ministre pour renseignements supplémentaires ou réexamen:

Les évaluations renvoyées au COSEPAC pour réexamen – morue franche, population de l'Arctique (*Gadus morhua*), bocaccio (*Sebastes paucispinis*), brosme (*Brosme brosme*), physe du lac Winnipeg (*Physa* sp.), marsouin commun, population de l'Atlantique Nord-Ouest (*Phocoena phocoena*) et cisco à mâchoires égales (*Coregonus zenithicus*) – ont été discutées lors de la réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC d'avril 2006. Le président du COSEPAC a ensuite écrit au minister (le 24 mai 2006) pour lui communiquer la réponse du COSEPAC à chacune de ces évaluations d'espèces renvoyées.

5. Évaluation d'urgence

Le 10 février 2006, le COSEPAC a reçu une demande pour une évaluation d'urgence du saumon sockeye, population Sakinaw (*Oncorhynchus nerka*). Cette demande arrivait après deux évaluations de cette population par le COSEPAC. Les deux évaluations ont eu pour résultat d'accorder le statut « en voie de disparition » à la population Sakinaw, mais celle-ci n'était pas inscrite en vertu de la LEP.

La population Sakinaw a été acceptée comme une unité désignable par le COSEPAC à cause de ses caractéristiques génétiques et biologiques uniques. Le COSEPAC avait effectué une évaluation d'urgence de cette population en octobre 2002 et l'avait alors désignée « en voie de disparition ». Durant sa réunion d'évaluation des espèces de mai 2003, le COSEPAC a réexaminé la situation du saumon sockeye, population Sakinaw, à la lumière d'un nouveau rapport de situation. Il a été confirmé que la population était « en voie de disparition » à cause du déclin précipité de 87 à 99 p. 100 de ses reproducteurs en l'espace de trois générations (12 ans). Seulement de 14 à 122 poissons par année sont revenus frayer entre 1999 et 2002. À cause du très faible nombre d'adultes, la population a été considérée comme courant un risque imminent de disparition. Parmi les menaces, on compte entre autres la surexploitation, les obstacles à la migration de frai et les impacts sur l'écologie du lac.

La nouvelle demande pour une évaluation d'urgence comprenait de nouvelles données concernant le nombre de saumons adultes revenus frayer en 2004 et en 2005. Le président du COSEPAC a formé un Sous-comité d'évaluation d'urgence selon le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC. Le 23 février 2006, il a informé la ministre de l'Environnement qu'une évaluation d'urgence était en cours. Le Sous-comité d'évaluation d'urgence du COSEPAC a étudié ces données, de même que les données obtenues du Ministère des Pêches et Océans concernant les activités de rétablissement récemment mises en œuvre pour le saumon sockeye, et estimé les taux d'exploitation de la population en 2004 et en 2005. Le Sous-comité d'évaluation d'urgence a discuté de toutes les données disponibles lors de deux téléconférences tenues en février et en avril 2006.

Les nouvelles données ont révélé que le nombre de saumons sockeye matures revenant frayer était de 99 en 2004 (45 femelles, 54 mâles) et de 27 en 2005 (13 femelles, 14 mâles). L'abondance de la population semble s'être stabilisée depuis le milieu des années 1990 à un niveau très bas (avec les fluctuations annuelles typiques des populations de saumon sockeye). L'abondance demeure deux ordres de grandeur plus basse que les niveaux observés jusqu'au milieu des années 1980. Le Sous-comité d'évaluation d'urgence a pris connaissance du plan de rétablissement mis en place par le MPO, qui prévoit de sévères interdictions de pêche pour limiter l'exploitation dans les pêches mixtes, des mesures de mise en valeur et de surveillance de l'habitat, ainsi qu'un programme de banque génétique pour élever le saumon sockeye de Sakinaw en captivité. Le Sous-comité d'évaluation d'urgence a souligné qu'il était trop tôt pour évaluer l'efficacité de ces mesures et que le mandat du COSEPAC se limite à une évaluation de la situation actuelle. Les prises de saumons sockeye de Sakinaw persistent dans la pêche mixte. Les estimations relatives aux taux de prises de 2004 et 2005 sont sujettes à une très grande incertitude, mais le meilleur taux d'exploitation estimé pour 2004 (15 p. 100) dépasse le taux cible du plan de gestion (de 10 à 12 p. 100), alors que le taux d'exploitation estimé pour 2005 était de 4 p. 100. Selon les données disponibles, et surtout compte tenu de la très faible

abondance d'adultes matures observée, le Sous-comité d'évaluation d'urgence du COSEPAC a conclu que le risque de disparition demeure très élevé pour le saumon sockeye, et a unanimement désigné la population « en voie de disparition » .

De plus, le Sous-comité d'évaluation d'urgence a unanimement recommandé que la situation de conservation de la population de saumon sockeye du lac Sakinaw justifie une inscription d'urgence en application du paragraphe 29(1) de la *Loi sur les espèces en péril*.

Cette recommandation a été communiquée au Ministre de l'Environnement par lettre en date du 20 avril 2006.

6. Espèces sélectionnées pour la préparation des rapports de situation et qui seront incluses dans le prochain appel d'offres de l'automne 2006

Les procédures adoptées par le COSEPAC pour déterminer les espèces pour lesquelles des rapports de situation seront préparés sur commande a été décrit dans le Rapport annuel du COSEPAC au CCCEP en 2005. Ces mêmes procédures ont été suivies en 2005-2006 et à la réunion d'évaluation du COSEPAC en avril 2006, 11 espèces provenant de la liste d'espèces candidates du COSEPAC ont été sélectionnées pour la préparation des rapports de situation et ces espèces seront incluses dans le prochain appel d'offres de l'automne 2006. De plus, 16 espèces ont été identifiées comme requérant une mise à jour de rapport de situation. Les trois autres espèces sélectionnées avaient été incluses dans des appels d'offres précédants mais devront être incluses à nouveau dans l'appel d'offre de 2006.

Voir l'Annexe II pour la liste des espèces en question

7. Réunions annuelles des Sous-comités

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (SC CTA)

Tous les membres du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) et le président du Comité du COSEPAC ont participé à la première réunion du Sous-comité des CTA les 27 et 28 février 2006 à Kelowna, en Colombie-Britannique. Les coprésidents du Sous-comité des CTA ont souhaité la bienvenue aux 10 nouveaux membres nommés par leur organisme national (l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des Peuples Autochtones). Les membres du Sous-comité des CTA ont décidé à l'unanimité de recommander que Henry Lickers, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, soit renommé coprésident pour quatre autres années, soit du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010. Larry Carpenter, du Conseil consultatif de la gestion de la faune des Territoires du Nord-Ouest, continuera à être l'autre coprésident jusqu'à la fin de son terme courant, le 31 décembre 2007.

Le président du COSEPAC a fourni au ministre de l'Environnement la liste des membres suivants du Sous-comité des CTA pour leur nomination jusqu'au 31 décembre 2009.

Membres

Dan Benoit	Seven Sisters Falls, Manitoba
Dean Trumbley	Armstrong, Colombie-Britannique
Jason Harquail	Fredericton, Nouveau-Brunswick
Donna Hurlburt (Ph.D.)	Caledonia, Nouvelle-Écosse
Sue Chiblow	Sault Ste. Marie, Ontario
Jeannette Armstrong	Penticton, Colombie-Britannique
Ron Gruben	Inuvik, Territoires du Nord-Ouest
Norma Kassi	Whitehorse, Yukon
Gabriel Nirlungayuk	Rankin Inlet, Nunavut
Josephine Mandamin	Thunder Bay, Ontario

A cette réunion, on a aussi identifié les membres du Sous-comité des CTA responsables de l'inclusion des CTA qui seront associés à chacun des sous-comités des spécialistes des espèces du COSEPAC. Deux groupes de travail ont été mis sur pied et chargés d'élaborer des processus et des protocoles sur les CTA ainsi que de produire une liste priorisée d'espèces intéressant ou préoccupant les peuples autochtones. Un certain nombre de membres du Sous-comité des CTA ont aussi participé à une partie de la réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC qui a eu lieu à la fin d'avril au parc interprovincial Cypress Hills en Saskatchewan.

Sous-comités de spécialistes des espèces

Les réunions des Sous-comités de spécialistes des espèces sont organisées chaque année à différents endroits au Canada ou encore, elles peuvent se faire par téléconférence. Au cours de ces réunions, des observateurs sont invités à participer et il y a parfois une séance d'information publique. Les dossiers importants discutés lors de ces réunions comprennent, entres autres, les résultats de la dernière réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC, les rapports de situation en préparation, les résultats des appels d'offres pour la préparation des rapports de situation, y compris les mises à jour, l'examen des listes d'espèces candidates dont l'évaluation est proposée, les résultats des appels publics de candidatures, la mise à jour des opérations et des procédures du COSEPAC, l'orientation des nouveaux membres ainsi que les projets et activités spéciales.

Les sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC sont présentés ci-dessous et, lorsque cela est pertinent, il y a aussi un résumé des activités, des projets spéciaux entrepris par chaque sous-comité.

Le COSEPAC est très reconnaissant de l'important travail accompli par les membres des sous-comités de spécialistes des espèces qui fournissent bénévolement leur temps et leur expertise.

Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles

Aucun projet spécial.

Sous-comité de spécialistes des arthropodes

- Le Sous-comité poursuit son travail visant une méthode de priorisation des papillons.
- Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'examiner les priorités du Sous-comité pour la prochaine décennie. Le groupe de travail a décidé que le Sous-comité avait besoin d'une nouvelle expertise en ce qui concerne les orthoptères, les coléoptères, les arachnides ainsi que d'une expertise continue au sujet des odonates et des lépidoptères afin de pouvoir s'occuper des grands groupes d'insectes d'une manière complète. La couverture régionale partout au Canada a aussi été considérée comme importante.

Sous-comité de spécialistes des oiseaux

Le Sous-comité a convenu de superviser l'achèvement prévu d'ici l'été 2006 d'une base de données annotée indiquant la situation des oiseaux du Canada pour aider à déterminer les espèces candidates.

Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce

- Une revue des aires écologiques d'eau douce a été proposée, notamment en ce qui concerne une plus grande délimitation de l'aire 13, l'Arctique de l'Ouest, laquelle serait divisée en deux zones. Après avoir terminé une étude du protocole existant, d'autres discussions de cette question auront lieu au cours de la prochaine réunion. Il a été convenu que le nom de l'aire 10 devrait être changé à Grands Lacs, haut Saint-Laurent, plutôt que Grands Lacs, ouest du Saint-Laurent.
- Le projet des unités désignables de ciscos fera l'objet d'un appel d'offres au cours de l'exercice 2006-2007.
- Le Sous-comité vise à commencer la rédaction de résumés d'information portant sur toutes les espèces inscrites à la liste des espèces candidates en espérant terminer d'ici deux ans.

Sous-comité de spécialistes des poissons marins

Le Sous-comité a utilisé différentes approches pour préparer les listes des espèces candidates et prioritaires dans l'Atlantique et le Pacifique. Dans le Pacifique, le logiciel RAMAS a été utilisé pour une vaste gamme d'espèces et celles qui ont été désignées prioritaires ont été proposées pour évaluation. Le rapport final du projet RAMAS a été reçu en février 2006. Dans l'Atlantique, les espèces ont été designees prioritaires principalement à l'aide des déclins constatés dans les relevés par chalutage.

À la réunion du Sous-comité, il a été conclu que ce dernier devrait tenter d'élaborer un système permettant de désigner des espèces candidates et prioritaires qui servirait sur toutes les côtes. Le logiciel RAMAS a été proposé pour toutes les côtes, mais bien que

cette méthode ait de nombreux avantages (notamment l'uniformité), les résultats de cette approche fondée sur un algorithme peuvent être difficiles à interpréter lorsque la qualité de l'information disponible est variable entre les espèces . L'autre approche proposé consiste à : (a) identifier les groupes prioritaires selon le cycle de vie et les caractéristiques écologiques, et ensuite (b) mettre en tableau les caractéristiques du cycle de vie et écologiques, les taux de déclin et toute autre information pertinente sur les espèces dans ces groupes afin de se servir des résultats pour arrêter les priorités. Les groupes prioritaires à considérer tout d'abord sont (1) les espèces anadromes, (2) les élasmobranches, (3) les espèces dont l'âge maximal est élevé et (4) les espèces dont la longueur maximale est grande. Le Sous-comité a décidé de perfectionner cette approche et un membre a été chargé de mener à bien ce projet. Les résultats du projet RAMAS du Pacifique sont disponibles et ils peuvent être comparés avec les résultats d'autres approches. Le Sous-comité a remarqué que les rapport de situation en préparation concernent pour la plupart des espèces du Pacifique de haute priorité et pour lesquelles des données sont disponibles.

Sous-comité de spécialistes des mammifères marins

Aucun projet spécial n'a été entrepris, mais le Sous-comité a décidé d'entamer une réévaluation de la population du marsouin commun du nord-ouest de l'Atlantique en réaction à la décision du Gouverneur en conseil de renvoyer l'évaluation initiale au COSEPAC pour réexamen.

Sous-comité de spécialistes des mollusques

Des lignes directrices concernant les mollusques terrestres ont été proposées pour utilisation pour d'autres groupes de mollusques.

Le Sous-comité prévoit préparer :

- une liste d'espèces candidates des escargots terrestres de l'Ontario et du Québec;
- les noms communs français de tous les mollusques inscrits à la liste des espèces candidates;
- une liste des noms communs français des gastropodes d'eau douce, ceux des espèces marines et terrestres seraient énumérés par la suite, si possible;
- les méthodes d'identification et de priorisation des espèces candidates de mollusques.

Sous-comité de spécialistes des plantes et lichens

- En se servant de l'information provenant de la base de données nationale sur la situation générale, les spécialistes des plantes vasculaires entreprendront un examen supplémentaire de la longue liste actuelle d'espèces candidates de plantes vasculaires.
- Le travail de mise à jour de la base de données de priorisation des mousses est terminé, et les spécialistes des mousses ont commencé à préparer une liste d'espèces priorisées.

- Le travail de préparation d'une base de données et d'une liste de priorisation des lichens se poursuit.

Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres

Aucun projet spécial.

ITEM II – ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE DU COSEPAC

Conformément aux procédures établies dans le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC, un comité de nomination a été constitué en mai 2005, en prévision de l'élection d'un nouveau président du COSEPAC, car le second mandat de M. Marco Festa-Bianchet (Ph.D.) à la présidence du COSEPAC devait arriver à terme à la fin de la Réunion d'évaluation des espèces tenue en avril 2006. M. René Belland (Ph.D.), coprésident du Sous-comité des spécialistes des plantes et lichens du COSEPAC, a présidé le Comité de sélection. Un certain nombre de mises en candidature ont été reçues, mais, par la suite, tous les candidats se sont désistés, à l'exception d'un seul, M. Jeffrey Hutchings (Ph.D.), membre scientifique non gouvernemental de la Dalhousie University.

Lors de la Réunion d'évaluation des espèces tenue en avril 2006, M. René Belland a présenté M. Hutchings comme étant le candidat au poste de président du COSEPAC; M. Hutchings s'est ensuite adressé aux membres et leur a exposé de quelle façon ses connaissances, son expérience et son engagement envers le travail du COSEPAC renforceraient son aptitude à présider le Comité. Les membres ont voté et, à la suite du scrutin, M. Hutchings a été proclamé président du COSEPAC pour un mandat de deux ans qui prend effet le 1er mai 2006.

Les membres ont félicité M. Hutchings pour son élection à la présidence et ont vivement loué M. Marco Festa-Bianchet pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée au COSEPAC en tant que président du Comité au cours des quatre dernières années.

ITEM III – MEMBRES DU COSEPAC

Modifications de l'effectif

À titre d'information :

Voir l'annexe III pour la liste des membres actuels et proposés.

Pour approbation :

a) Membres des compétences (provinciales, territoriales et fédérales)

Suite à la démission de Diane Amirault à titre de membre provenant du Service canadien de la faune (SCF), le SCF a soumis le nom d'Alain Branchaud pour la remplacer.

Dwayne Sabine du Ministère des Ressources Naturelles du Nouveau-Brunswick a aussi démissionné et on propose Pascal Giasson, gestionnaire du programme des espèces en péril, pour le remplacer.

Bill Watkins, du Wildlife and Ecosystem Protection Branch, Manitoba Conservation, est quant à lui proposé pour remplacer James Duncan qui a signalé son intention de se retirer du COSEPAC.

Les curriculum vitæ des membres proposés sont archivés au Secrétariat du COSEPAC.

b) Coprésident du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones

Monsieur Hendy Lickers a été recommandé par le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones pour un autre mandat de 4 ans commençant le 1er janvier 2007. Son curriculum vitæ abrégé est présenté aux fins d'examen et de nomination par le ministre de l'Environnement.

c) Coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces/ Membres scientifiques non gouvernementaux

Les nouveaux membres et les membres dont le mandat a été renouvelé ont été sélectionnés à la suite d'un appel public de candidatures lancé en janvier 2006. La justification et le curriculum vitæ abrégé des candidats proposés aux fins d'examen et d'évaluation par le CCCEP et subséquemment nommés par le ministre de l'Environnement pour un mandat débutant le 1er janvier 2007 sont joints aux présentes.

Coprésident, Sous-comité de spécialistes des arthropodes – Laurence Packer
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles – Ronald Brooks
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des oiseaux– Marty Leonard
Coprésident, Sous-comité de spécialistes des mollusques–Robert Forsyth

Membre scientifique non-gouvernemental- Jeannette Whitton

Toutes les nominations ci-haut mentionnées sont pour des mandats de quatre ans.

Voir l'annexe IV (curriculum vitæ abrégé des nouveaux membres du COSEPAC et des membres dont le mandat a été renouvelé).

ITEM IV – OPÉRATIONS ET PROCÉDURES DU COSEPAC

Révision de la définition de la catégorie données insuffisantes (DI):

Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

Approche pour simplifier les réévaluations:

Au cours des dernières années, le ministre de l'Environnement a confié comme priorité au COSEPAC l'élaboration d'une approche permettant de simplifier les réévaluations de la situation des espèces, en tenant compte particulièrement de l'exigence établie dans la *Loi sur les espèces en péril* portant sur l'examen de la classification de chaque espèce en péril au moins tous les 10 ans.

En mai 2005, un groupe de travail a été constitué et chargé de travailler à cette tâche, et, en avril 2006, le COSEPAC a approuvé une approche devant permettre de simplifier les réévaluations de la situation des espèces.

Vous trouverez à l'annexe V les grandes lignes de cette approche que nous soumettons pour votre approbation.

Les connaissances des collectivités dans le processus d'évaluation :

Tel approuvé par le COSEPAC en mai 2005 et à la suite des recommandations de son groupe de travail sur les connaissances des collectivités, le COSEPAC a entrepris les étapes suivantes afin d'améliorer l'incorporation des connaissances des collectivités dans le processus d'évaluation :

- il a mis au point une procédure visant à présenter les rapports de situation intérimédiaires des espèces à des détenteurs des connaissances des collectivités;
- il a ajouté une section « Connaissances des collectivités » à son site Web pour donner une meilleure explication du type d'information que le COSEPAC recherche et informer les personnes, les organismes et les associations de quelle façon ils peuvent contribuer de l'information dans le processus d'évaluation. Un questionnaire a également été affiché sur le site Web pour rendre ce processus plus facile.

Au cours de l'année dernière, le COSEPAC a reçu de l'information pertinente pour quelques-unes des espèces évaluées en 2006, à la suite de cette initiative préliminaire de recherche de connaissances des collectivités La démarche par laquelle les contributeurs éventuels sont contactés directement semble prometteuse et sera reconduite. Le COSEPAC envisage également l'élaboration d'un programme de sensibilisation en vue de présenter une meilleure information, d'une part, au public sur le mandat, le rôle et les

activités du COSEPAC, d'autre part, aux personnes, aux organismes et aux associations sur la façon de contribuer de l'information dans le processus d'évaluation.

Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce :

Le COSEPAC a révisé ses Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce pour mieux décrire les situations pour lesquelles le COSEPAC pourrait décider de combiner des unités désignables lors de la désignation de statut.

Vous trouverez à l'annexe VI les changements aux lignes directrices que nous soumettons pour votre approbation.

Rapports sur l'habitat / Approche écosystémique :

En collaboration avec la Colombie-Britannique, le COSEPAC a entrepris un projet visant à documenter les changements de l'habitat qui ont eu lieu au fil des ans dans la vallée de l'Okanagan. Un rapport final est en préparation.

Suite à cette initiative, le COSEPAC a mis sur pied un groupe de travail, présidé par un membre des compétences provenant de l'Alberta, pour commencer le processus de préparation d'un projet semblable de cartographie de l'habitat indigène des prairies (p. ex. les collines sablonneuses, les dunes de sable, les écosystèmes d'herbes hautes et courtes).

Un autre groupe de travail a été formé pour examiner comment une approche écosystémique pourrait être utilisée dans les évaluations des espèces qui partagent le même habitat et sur lesquelles pèsent les mêmes menaces. (Un atelier à ce sujet est prévu à l'automne 2006)

Sommaire – Documents recommandés à des fins d'approbation

Annexe V : Approche pour simplifier les réévaluations

Annexe VI : Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce

ITEM V – ATTRIBUTION DU STATUT DES ESPÈCES

Liste des espèces évaluées depuis le dernier rapport, y compris l'attribution du statut, les raisons (et les incertitudes, le cas échéant) et les critères du COSEPAC (avec les codes alphanumériques).

Voir l'annexe VII.

Les rapports de situation sont disponibles dans le Registre public à l'adresse suivante : www.registrelep.gc.ca en français et en anglais.

ITEM VI – LISTE DES ESPÈCES DE FLORE ET DE FAUNE SAUVAGE ÉVALUÉES PAR LE COSEPAC DEPUIS SA CRÉATION

Voir l'annexe VIII

La publication du COSEPAC *Espèces canadiennes en péril, août 2006,* est disponible dans le Registre public(www.registrelep.gc.ca). Cette publication inclut toutes les espèces de flore et de faune sauvage évaluées par le COSEPAC depuis sa création.

ANNEXE I

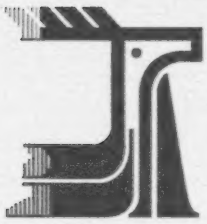

COMMITTEE ON THE STATUS OF ENDANGERED WILDLIFE IN CANADA

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA

Parc interprovincial Cypress Hills (Saskatchewan), 1er mai 2006

Le COSEPAC considère maintenant que plus de 500 espèces canadiennes sont menacées d'extinction

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) s'est réuni à Cypress Hills (Saskatchewan) du 23 au 28 avril 2006. Le Comité a étudié 64 rapports scientifiques évaluant le risque d'extinction biologique d'organismes très variés, des lichens aux baleines. Les espèces menacées d'extinction sont désignées comme étant *en voie de disparition*, *menacées* ou *préoccupantes*, selon le degré de risque et la nature des menaces.

Commençons par les bonnes nouvelles...

Les risques pour certaines espèces canadiennes se sont atténués. Trois espèces, dont la Buse à épaulettes, qui s'est rétablie depuis sa désignation comme espèce préoccupante, ont été réévaluées et jugées *non en péril*. Le perce-tige d'Aweme, un papillon nocturne qui n'avait pas été observé au Canada depuis 70 ans, a été redécouvert à l'île Manitoulin (Ontario).

Espèces en péril...

Les écosystèmes de dunes et de prairies ouvertes de l'ouest du Canada sont menacés notamment par la stabilisation des dunes, l'introduction d'espèces exotiques et la destruction des habitats; des animaux aussi divers que le rat kangourou d'Ord, la Chevêche des terriers et un papillon nocturne, l'héliotin d'Aweme, tous désignés *en voie de disparition*, ainsi qu'une plante, le chénopode glabre, désignée *menacée*, sont affectés.

Trois espèces de papillons nocturnes, qui dépendent toutes du yucca, une plante *menacée* indigène de l'extrême sud de l'Alberta et restreinte à cette région, ont été désignées *en voie de disparition*, dont deux à cette réunion.

Un grand nombre de requins pélagiques connaissent un déclin en raison de prises excessives. Dans les eaux atlantiques canadiennes, le grand requin blanc a été désigné espèce *en voie de disparition*, le requin-taupe bleu a été désigné espèce *menacée* et le requin bleu a été désigné espèce *préoccupante*.

Deux espèces de l'Arctique ont été évaluées. La Mouette blanche, dont le nombre a diminué dramatiquement au Canada, a été désignée *en voie de disparition*. Le morse de l'Atlantique, dont l'abondance est aujourd'hui très faible à certains endroits et qui nécessite une meilleure gestion, a été désigné espèce *préoccupante*.

L'anguille d'Amérique est un poisson qui se reproduit dans la mer des Sargasses et dont les juvéniles gagnent ensuite les fleuves, rivières et autres cours d'eau le long de la côte atlantique nord-américaine. L'espèce a connu un déclin dans le lac Ontario, dans le haut Saint-Laurent et dans d'autres cours d'eau des régions atlantiques canadiennes.

La Paruline à ailes dorées, dont le déclin généralisé en Amérique du Nord est causé par une perte d'habitat et par la compétition avec une espèce apparentée, a été désignée *menacée*.

Le COSEPAC évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Ces évaluations sont maintenant à la disposition du public et seront transmises en août au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Il y a maintenant 529 espèces inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 205 espèces *en voie de disparition*, 136 espèces *menacées*, 153 espèces *préoccupantes* et 22 espèces *disparues du pays* (on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). De plus, 13 espèces sont *disparues* et 41 espèces font partie de la catégorie *données insuffisantes*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones.

Définitions de la terminologie et des catégories de risque du COSEPAC :

Espèce sauvage : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

Disparue (D) : Espèce sauvage qui n'existe plus.

Disparue du pays (DP) : Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.

En voie de disparition (VD) : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

Menacée (M) : Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.

Préoccupante (P) : Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Non en péril (NEP) : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

Données insuffisantes (DI): Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Président élu du COSEPAC
Jeffrey Hutchings (Ph.D.)
Tél. (1) : (902) 494-2687
Tél. (2) : (902) 494-3515

Questions d'ordre général :
Secrétariat du COSEPAC
(819) 953-3215
www.cosepac.gc.ca

Président sortant du COSEPAC
Marco Festa-Bianchet (Ph.D.)
Tél. : (819) 821-8000 (poste 2061)

Pour les questions concernant le requin blanc, le requin-taupe bleu et le requin bleu :

Paul Bentzen (Ph.D.)
Tél. : (902) 494-1105

Pour les questions concernant les espèces d'oiseau :

Richard Cannings
Tél. : (250) 496-4049

Marty Leonard (Ph.D.)
Tél. : (902) 494-2158

Pour les questions concernant l'anguille d'Amérique :

Robert Campbell (Ph.D.)
Tél. : (613) 987-2552

Pour les questions concernant le morse de l'Atlantique :

Andrew Trites (Ph.D.)
Tél. : (604) 822-8182

Pour les questions concernant le perce-tige d'Aweme et l'héliotin d'Aweme :

Theresa Fowler (Ph.D.)
Tél. : (819) 953-6402

Pour les questions concernant le rat kangourou d'Ord :

Mark Brigham (Ph.D.)
Tél. : (306) 585-4255

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces évaluées et des justifications pour les désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :

www.cosepac.gc.ca

ANNEXE II

Espèces sélectionnées pour la préparation des rapports de situation et qui seront incluses dans le prochains appel d'offre de l'automne 2006

Partie A. Espèces sélectionnées à partir de la liste des espèces candidates du COSEPAC

Espèces	Zone d'occurrence
Nécrophore américain, *Nicrophorus americana*	MB, NS, ON, QC
Drave à graines imbriquées, *Draba pycnosperma*	QC, NS, NL
Sébaste Atlantique, *Sebastes mentella*	Région de l'Atlantique; compétences MPO, NL, NS, NB.
Hydropore de bertha, *Sanfilippodytes bertae*	AB
Lamproie argentée, *Ichthyomyzon unicuspis*	MB, ON, QC
Plie canadienne, *Hippoglossoides platessoides*	Région de l'Atlantique; compétences MPO, NL, NS, NB.
Papaipema sp. Nom français non disponible	NS
Cicindore sobre des pans alcalins, *Cicindela parowana* Wickham ssp. *wallisi*	BC
Gomphe ventru, *Gomphus ventricosus*	NB, NS, ON, QC.
Sida hermaphrodita Nom français non disponible	ON
Engoulevent bois-pourri, *Caprimulgus vociferus*	SK, MB, ON, QC, NB, NS.

Partie B. Espèces nécessitant des mises à jour pour lesquelles les rapports de situation doivent être effectués de nouveau

Mammifères marins	Historique de la situation
Epaulard (*Orcinus orca*)	
Population résidente du sud du Pacifique Nord-Est	En voie de disparition, 2001 fondé sur le rapport de 1999 et sur un addenda
Population résidente du nord du Pacifique Nord-Est	Menacée, 2001 fondé sur le rapport de 1999 et sur un addenda
Population migratrice du Pacifique Nord-Est	Menacée, 2001 fondé sur le rapport de 1999 et sur un addenda
Population océanique du Pacifique Nord-Est	Préoccupante, 2001 fondé sur le rapport de 1999 et sur un addenda

Populations de l'Atlantique Nord-Ouest et de l'est de l'Arctique	Données insuffisantes, 2001 fondé sur le rapport de 1999 et sur un addenda
Mammifères terrestres	
Marmotte de l'île de Vancouver (*Marmota vancouverensis)*	En voie de disparition, 2001 fondé sur le rapport de 1997 et sur un addenda
Oiseaux	
Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*)	En voie de disparition, 1999
Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*)	Menacée, 2001 fondé sur un rapport de 1999
Pipit de Sprague(*Anthus spragueii*)	Menacée, 2000 fondé sur un rapport de 1999
Reptiles	
Couleuvre fauve de l'Est (*Elaphe gloydi*)	Menacée, 2000 fondé sur un rapport de 1999
Couleuvre royale (*Regina septemvittata*)	Menacée, 2000 fondé sur un rapport de 1999
Mollusques	
Haliotide pie (*Haliotis kamtschatkana*)	Menacée, 2000
Plantes vaculaires et lichens	
Trille à pédoncule incliné (*Trillium flexipes*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Téphrosie de Virginie (*Tephrosia virginiana*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Balsamorhize à feuilles deltoïdes (*Balsamorhiza deltoidea*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Lupin élégant (*Lupinus lepidus* var. *lepidus*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Lotier splendide (*Lotus formosissimus*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Renoncule à feuilles d'alisme (*Ranunculus alismifolius* var. *alismifolius*)	En voie de disparition, 2000 fondé sur un rapport de 1996

Aster rigide (*Sericocarpus rigidus*)	Menacée, 2000 fondé sur un rapport de 1996
Lachnanthe de Caroline (*Lachnanthes caroliana*)	Menacée, 2000 fondé sur un rapport de 1994

Partie C. Espèces nécessitant un nouveau rapport de situation

Espèces	Autres renseignements
Fondule barré population continentale) – MB ON QC NB NS PE	Non en péril, 1989 (aucun soumissionnaire acceptable à la suite de l'appel d'offres de l'hiver 2005)
Erioderma mollissimum (NS NB) Nom français non disponible	Nouveau rapport (le contrat a dû être annulé à la suite de l'appel d'offres de l'hiver 2004)
Physiconia subpallida (ON) Nom français non disponible	Nouveau rapport (le soumissionnaire à qui le contrat a été accordé, à la suite de l'appel d'offres de l'hiver 2004, a dû refuser le contrat)

ANNEXE III

Tableau 1

Membres du COSEPAC provenant des compétences provinciales, territoriales et fédérales. La durée du terme pour tous les membres inclus dans ce tableau est indiqué entre parenthèses ().

(* les noms des nouveaux membres des compétences reçus par le COSEPAC et recommandés pour leur nomination par le Ministre sont indiqués en caractères foncés)

Jurisdiction	Membre	Membre
Alberta	Gordon Court (Juillet 2007) Provincial Wildlife Status Biologist Resource Data and Species at Risk Fish and Wildlife Division Dept. of Sustainable Resource Development Government of Alberta 7th Floor, O.S. Longman Building 6909 - 116 Street Edmonton AB T6H 4P2	Steve Brechtel (Juillet 2007) Head Resource Data and Species at Risk Fish and Wildlife Division Dept. of Sustainable Resource Development Government of Alberta 7th Floor, O.S. Longman Building 6909 - 116 Street Edmonton AB T6H 4P2
Colombie-Britannique	Dave Fraser (Juillet 2007) Endangered Species Specialist Biodiversity Branch Terrestrial Ecosystem Science Section Ministry of Water, Land and Air Protection Government of British Columbia P.O. Box 9338 - Station Prov Govt Victoria BC V8V 9M1	Susan Pollard (Juillet 2009) Endangered Species Specialist Biodiversity Branch Aquatic Ecosystem Science Section B.C. Ministry of Water, Land and Air Protection Government of British Columbia P.O. Box 9338 -Station Prov Govt Victoria BC V8W 9M1

Jurisdiction	Membre	Membre
Manitoba	Dr. James Duncan (Juillet 2007) Gestionnaire Biodiversity Conservation Section Wildlife and Ecosystem Protection Branch Manitoba Conservation P.O. Box 24 200 Saulteaux Crescent Winnipeg MB R3J 3W3 **William George Watkins (Décembre 2010)** **Wildlife and Ecosystem Protection Branch** **Manitoba Conservation** **P.O. Box 24** **200 Saulteaux Crescent** **Winnipeg MB R3J 3W3**	Martin Erickson(Juillet 2008) Biologiste des pêches Aquatic Ecosystem Section Fisheries Branch Manitoba Water Stewardship Box 20, 200 Saulteaux Crescent Winnipeg, MB R3J 3W3
Nouveau-Brunswick	Maureen Toner, Ph.D. (Juillet 2007) Biologiste Programme sur les espèces menacées Pêche sportive et chasse Ministère des ressources naturelles Centre forestier Hugh John Flemming C. P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada	Dwayne Sabine (Décembre 2006) Biologiste Ministère des ressources naturelles Centre forestier Hugh John Flemming C. P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada **Pascal Giasson (Décembre 2010)** **Gestionnaire** **Programme sur les espèces menacées** **Pêche sportive et chasse** **Ministère des ressources naturelles** Centre forestier Hugh John Flemming C. P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada

Jurisdiction	Membre	Membre
Terre-Neuve-et-Labrador (pour toutes les espèces sauf les poissons marins)	Joseph Brazil (Juillet 2007) Chief Endangered Species and Biodiversity Section Inland Fish and Wildlife Division Department of Tourism, Culture and Recreation Government of Newfoundland and Labrador P.O. Box 2007 50 Main Street, Commerce Court Corner Brook NL A2H 7S1	Nathalie Djan-Chékar (Juillet 2007) Curator of Botany Natural History Unit Provincial Museum of Newfoundland & Labrador P.O. Box 8700 St. John's NL A1B 4J6
Terre-Neuve-et-Labrador (pour toutes les espèces de poissons marins)	Tom Dooley (Juillet 2007) Director of Resource Policy and Development Policy and Planning Department of Fisheries and Aquaculture Government of Newfoundland and Labrador P.O. Box 8700 St. John's NL A1B 4J6	David Coffin (Juillet 2007) Supervisor Fisheries Resource Planning and Development Policy and Planning Department of Fisheries and Aquaculture Government of Newfoundland and Labrador P.O. Box 8700 St. John's NL A1B 4J6
Territoires du Nord-Ouest	Suzanne Carrière, Ph.D. (Juillet 2007) Biologiste de la gestion des écosystèmes Wildlife Division Department of Environment and Natural Resources Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 600 - 5102 50th Avenue Scotia Centre, 5th Floor Yellowknife NT X1A 3S8	Tom Lakusta (Juillet 2008) Gestionnaire Forest Resources Forest Management Department of Resources, Wildlife and Economic Development Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest PO Box 1320 Yellowknife NT X1A 2L9
Nouvelle-Écosse	Dr. J. Sherman Boates (Juillet 2007) Manager Wildlife Division Department of Natural Resources Government of Nova Scotia 136 Exhibition Street Kentville NS B4N 4E5	Mark F. Elderkin (Juillet 2007) Wildlife Division Nova Scotia Dept. of Natural Resources Government of Nova Scotia 136 Exhibition Street Kentville NS B4N 4E5

Jurisdiction	Membre	Membre
Territoire du Nunavut	Michael Setterington (Juillet 2007) Biologiste des écosystèmes Ministère de l'Environnement Gouvernement du Nunavut PO Box 120 Arviat NU X0C 0E0	Vacant
Ontario	Alan Dextrase (Juillet 2007) Biologiste, espèces en péril aquatiques Section des espèces en péril Parcs Ontario Ministère des richesses naturelles de l'Ontario P.O. Box 7000 Peterborough ON K9J 8M5	Michael Oldham (Juillet 2008) Botaniste/Herpétologiste Ontario Natural Heritage Information Centre (NHIC) Ministère des richesses naturelles de l'Ontario P.O. Box 7000 Peterborough ON K9J 8M5
Île –du-Prince-Edouard	Rosemary Curley (Juillet 2007) Program Manager Protected Areas and Biodiversity Conservation Conservation and Management Division PEI Dept. Fisheries, Aquaculture and Environment 11 Kent St. P.O. Box 2000, Jones Bldg, Charlottetown PE C1A 7N8	Barry MacPhee (Juillet 2008) Manager of Marine Fisheries PEI Department of Fisheries, Aquaculture and Environment 11 Kent St. P.O. Box 2000, Jones Bldg, Charlottetown PE C1A 7N8
Québec (Plantes)	Line Couillard (Juillet 2007) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction du patrimoine écologique et du développement durable Édifice Marie-Guyart, 4e étage 675, boul. René-Lévesque Est Québec QC G1R 5V7	Jacques Labrecque (Juillet 2008) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction du patrimoine écologique et du développement durable Édifice Marie-Guyart, 4e étage 675, boul. René-Lévesque Est Québec QC G1R 5V7

Jurisdiction	Membre	Membre
Québec (Faune)	Daniel Banville (Juillet 2008) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Secteur Faune Québec 930, Chemin Sainte-Foy 3ième étage Québec QC G1S 2L4	Jacques Jutras (Juillet 2008) G1R 5V7 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Secteur Faune Québec 930, Chemin Sainte-Foy 3ième étage Québec QC G1S 2L4
Saskatchewan	Jeanette Pepper (Juillet 2007) Zoologist Saskatchewan Conservation Data Centre Resource Stewardship Branch Saskatchewan Environment Government of Saskatchewan 3211 Albert Street - Room 436 Regina SK S4S 5W6	Dr. Robert Wright (Juillet 2008) Plant ecologist Forest Services Group Saskatchewan Environment Government of Saskatchewan 3211 Albert Street Regina SK S4S 5W6
Territoire du Yukon	Thomas Jung (Juillet 2007) Senior Biologist Department of Environment Fish and Wildlife Branch Government of Yukon P.O. Box 2703 Whitehorse YT Y1A 2C6	Syd Cannings (Juillet 2008) NatureServe Yukon Yukon Department of the Environment Box 2703 Whitehorse YT Y1A 2C6
Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité (Musée canadien de la nature)	Robert Anderson, Ph.D. (Juillet 2007) Chercheur en entomologie Musée canadien de la nature B.P. 3443 - Station D Ottawa ON K1P 6P4	Lynn Gillespie, Ph.D. (Juillet 2007) Chercheur Musée canadien de la nature B.P. 3443 - Station D Ottawa ON K1P 6P4
Environnement Canada (Service canadien de la faune)	Theresa Fowler, Ph.D. (Juillet 2007) Conseillère scientifique/ Biologiste de l'évaluation des espèces Division des espèces en péril Service canadien de la faune Environnement Canada Ottawa ON K1A 0H3	**Alain Branchaud (Décembre 2010)** **Biologiste des espèces en péril** **Centre Sant-Laurent** **Environnement Canada** **105 rue McGill** **Montréal QC H2Y 2E7**

Jurisdiction	Membre	Membre
Pêches et océans Canada	Jake Rice, Ph.D. (Juillet 2007) Directeur Secrétariat canadien de consultation scientifique Ministère des pêches et des Océans 200 rue Kent - Station 12S032 Ottawa ON K1A 0E6	Lara Cooper (Juillet 2008) Secrétariat canadien de consultation scientifique Ministère des pêches et des Océans Station biologique de St. Andrews 531 rue Brandy Cove St. Andrews NB E5B
Parcs Canada	Gilles Seutin, Ph.D. (Juillet 2007) Coordonnateur Programme sur les espèces en péril Direction de l'intégrité écologique Parcs Canada 25 rue Eddy, 4ième étage Gatineau QC K1A 0M5	Peter L. Achuff, Ph.D. (Juillet 2007) Botaniste national Direction de l'intégrité écologique Parcs Canada Parc National Waterton Waterton Park AB T0K 2M0

Tableau 2

Coprésidents du Sous-comité des connaissances traditionnelles et coprésidents des sous-comités des spécialistes des espèces, avec pour chacun la date de leur nomination et la date courante de fin de leur terme.

Les noms de nouveaux coprésidents et des coprésidents renouvelés recommandés par le COSEPAC pour leur nomination par le Ministre pour un terme commençant le 1ier janvier 2007 sont indiqués en **caractères foncés et soulignés.**

Sous-comité	Nom	Date de nomination	Fin de terme
Connaissances traditionnelles autochtones	**Henry Lickers** Mohawk Council of Akwesasne Department of the Environment P.O. Box 579 Cornwall ON K6H 5T3	05/06/2003	31/12/2010
	Larry Carpenter Wildlife Management Advisory Council - Northwest Territories P.O. Box 2120 Inuvik NT X0E 0T0	05/06/2003	31/12/2007

Sous-comité	Nom	Date de nomination	Fin de terme
Amphibiens et Reptiles	**Ronald J. Brooks, Ph.D.** Department of Zoology College of Biological Science University of Guelph Guelph ON N1G 2W1	05/06/2003	31/12/2010
	David M. Green, Ph.D. Musée Redpath Université McGill 859 rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H3A 2K6	05/06/2003	31/12/2008
Oiseaux	Richard Cannings 1330 East Debeck Road R.R. 1, Site 11 - Comp. 96 Naramata BC V0H 1N0	01/01/2005	31/12/2008
	Marty L. Leonard, Ph.D. Department of Biology Dalhousie University 1355 Oxford Street Halifax NS B3H 4J1	05/06/2003	31/12/2010
Poissons d'eau douce	Robert Campbell, Ph.D. * 983 Route 800 E R.R. #1 St. Albert ON K0A 3C0	05-06/2003	31/12/2009
	Claude Renaud, Ph.D. Professeur adjoint, Université d'Ottawa Chercheur en ichtyologie Musée canadien de la nature B.P. 3443 - Station D Ottawa ON K1P 6P4	05/06/2003	31/12/2007
Arthropodes	Theresa Fowler, Ph.D. Conseillère scientifique/ Biologiste de l'évaluation des espèces Division des espèces en péril Service canadien de la faune Environnement Canada Ottawa ON K1A 0H3	01/01/2005	31/12/2006

Sous-comité	Nom	Date de nomination	Fin de terme
	Paul M. Catling, Ph.D. Chercheur et curateur, biodiversité Programme national sur la santé environnementale Agriculture et agroalimentaire Canada Direction de la recherche Édifice Saunders Ferme expérimentale Ottawa, ON K1A 0C6	01/01/2005	31/12/2008
	Laurence Packer, Ph.D. Department of Biology York University 4700 Keele Street Toronto, ON M3J 1P3	01/01/2007	31/12/2010
Mollusques	Gerald L. Mackie, Ph.D. Department of Zoology College of Biological Science University of Guelph Guelph ON N1G 2W1	05/06/2003	31/12/2006
	Robert Forsyth P.O. Box 3804 Smithers BC V8T 3Y7	01/01/2007	31/12/2010
	Janice L. Smith Aquatic Ecosystem Impacts Research Branch National Water Research Institute Environment Canada Burlington ON L7R 4A6	01/01/2005	31/12/2008
Poissons marins	Howard Powles, Ph.D. 53 rue Lortie Gatineau, Qc J9H 4G6	O1/01/2006	31/12/2009
	Paul Bentzen, Ph.D. (2 year-term by exception) Professeur Department of Biology, Dalhousie University Halifax, N.S. B3H 4J1	01/01/2006	31/12/2007

Sous-comité	Nom	Date de nomination	Fin de terme
Mammifères marins	Andrew Trites, Ph.D. Directeur Marine Mammal Research Unit Fisheries Centre University of British Columbia 2204 Main Mall Vancouver BC V6T 1Z4	05/06/2003	31/12/2007
	Randall R. Reeves , Ph.D. Okapi Wildlife Associates Hudson QC J0P 1H0	01/01/2005	31/12/2008
Plantes et Lichens (Plantes vasculaires)	Erich Haber, Ph.D. a/s National Botanical Services 604 avenue Wavell Ottawa ON K2A 3A8	05/06/2003	31/12/2009
Plantes et Lichens (Mousses et Lichens)	René Belland, Ph.D. Devonian Botanic Garden University of Alberta Edmonton AB T6G 2E1	05/06/2003	31/12/2007
Mammifères terrestres	Marco Festa-Bianchet, Ph.D. Département de biologie Université de Sherbrooke Sherbrooke, QC J1K 2R1	05/06/2003	31/12/2007
	Mark Brigham, Ph.D. Department of Biology University of Regina Regina, SK S4S 0A2	01/01/2006	31/12/2009

Tableau 3

Membres scientifiques non gouvernementaux, avec pour chacun la date de leur nomination et la date de fin de leur terme courant.

Le nom du nouveau membre scientifique non gouvernemental recommandé par le COSEPAC pour sa nomination par le Ministre pour un terme commençant le 1ier janvier 2007 est indiqué en **caractères foncés et soulignés**

Nom	Date de nomination	Fin de terme
Michael Bradstreet Ontario Region Director Nature Conservancy of Canada RR 5, 5420 Highway 6 North Guelph ON N1H 6J2	05/06/2003	31/12/2007
Dr. Steven M. Carr Department of Biology Memorial University of Newfoundland Elizabeth Avenue St. John's NL A1B 3X9	05/06/2003	31/12/2006
Dr. Jeannette Whitton Associate Professor and Director, UBC Herbarium Department of Botany University of British Columbia 3529-6270 University Boulevard Vancouver BC V6T 1Z4	01/01/2007	31/12/2010
Dr. Jeffrey Hutchings Department of Biology Dalhousie University 1355 Oxford Street Edsell Castle Circle Halifax NS B3H 4J1	01/01/2005	31/12/2008

ANNEXE IV

Curriculum vitae abrégés

Coprésident – Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones

Henry Lickers est coprésident du Sous-comité des CTA du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada depuis la création du sous-comité en 2003.

Il est membre de la nation Seneca, clan de la tortue. Il est le directeur du département de l'environnement du Conseil des Mohawks d'Akwesasne depuis 28 ans.

M. Lickers a grandi sur la réserve des Six-Nations et il a étudié la biologie à la Trent University et à la Waikato University en Nouvelle-Zélande.

Il représente Akwesasne dans le cadre d'un certain nombre de partenariats conclus avec d'autres organisations et gouvernements. Il a agi à titre de membre de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et de membre du conseil d'administration de l'Algonquin to Adirondacks Conservation Association. Ce sont deux exemples de collaboration avec les représentants de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et avec d'autres organismes visant à mieux protéger les écosystèmes naturels.

Au cours de cette période, il a été le chercheur principal du projet Effect on Aboriginals in the Great Lakes Environment (EAGLE), du projet Systèmes de connaissances naturalisées et du projet First Nation's Community Health Indicators. Tous ces projets donnent lieu à des recherches sur les questions environnementales qui touchent les Premières nations.

En 2005, M. Lickers a remporté le prix communautaire *Eco-Hero* décerné par Planet in Focus, organisme sans but lucratif dont la mission consiste à favoriser l'utilisation du cinéma et de la vidéo comme outils puissants de sensibilisation du public, d'encouragement de la discussion et de la prise de mesures appropriées en matière de santé écologique et sociale de la planète.
En 2006, il a mérité le prix Ross Silversides décerné par le groupe Forêt modèle de l'Est de l'Ontario, une organisation qui favorise la foresterie durable dans l'ensemble de la région et qui établit des partenariats avec d'autres groupes lorsque des projets cadrent avec son mandat.

Il a également reçu le prix Jean Woodsworth de la Corporation canadienne des retraités intéressés (CCRI) pour son dévouement à la collectivité et à l'environnement. La CCRI est un organisme sans but lucratif qui permet aux aînés d'exprimer leurs préoccupations.

Certains des engagements antérieurs de M.Lickers sont :

- membre du Conseil consultatif des sciences et de la technologie, Environnement Canada.

- coprésident scientifique, groupe d'étude sur l'environnement Haudenosaunis.
- vice-président, conseil d'administration, Institut des sciences environnementales du fleuve Saint-Laurent.
- membre, conseil d'administration, Forêt modèle de l'Est de l'Ontario.
- coprésident scientifique du comité sur l'environnement de l'Assemblée des Premières Nations.
- ancien membre du Conseil consultatif scientifique de la Commission mixte internationale.
- ancien membre de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.
- ancien membre du Comité consultatif scientifique de l'Étude sur les bassins des rivières du Nord.
- ancien membre du Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales.

Coprésident – Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles

Recommandation : Ronald J. Brooks, Ph.D.

Ronald J. Brooks est le coprésident actuel du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC et est professeur de zoologie à la University of Guelph. M. Brooks occupe le poste de coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC depuis 1995. Selon son curriculum vitæ, il a été membre d'une pléthore de groupes de travail du COSEPAC. Il a été président de la Canadian Association of Herpetologists de 1996 à 2002. Il travaille en qualité de membre du conseil d'administration du Réseau Canadien de Conservation des Amphibiens et des Reptiles depuis 1997. Il est également membre de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (Union mondiale pour la nature) – tortues, depuis 1996. M. Brooks est également membre du Comité consultatif scientifique de l'équipe de rétablissement des espèces en péril du Fonds mondial pour la nature (Canada) et prend part au travail des équipes de rétablissement de la couleuvre agile bleue, de la tortue des bois, de la couleuvre fauve de l'Est, de la couleuvre à nez plat, de la couleuvre royale, de la tortue-molle à épines et de la OMSTARRT (Ontario Multispecies Turtles at Risk Recovery Team).

M. Brooks a publié environ 120 articles dans des revues scientifiques, notamment un article soumis récemment et intitulé « Male biting behavior during the spring courtship of painted turtles, Chrysemys picta ». Sa recherche sur les reptiles inclut maintenant les huit tortues d'eau douce existantes du Canada, certains projets remontant aux années 1970. En outre, les étudiants de M. Brook ont travaillé sur plusieurs espèces de couleuvres, notamment la couleuvre agile bleue, la couleuvre fauve de l'Est, la couleuvre brune, la couleuvre d'eau du lac Érié et la couleuvre à nez plat. Ces études ont ciblé l'histoire de la vie, l'écologie, la démographie, la conservation et le développement embryonnaire, la détermination du sexe et le succès de l'éclosion. M. Brooks possède également des connaissances dans d'autres domaines que l'herpétologie. Il a publié des articles sur les sangsues, les lombrics, les poissons, les acariens, les mouches, les lemmings, les

campagnols, les souris sylvestres, les loups, le caribou et le castor. Il dirige l'étude de surveillance des petits mammifères la plus longue (55 ans) d'Amérique du Nord et peut-être même du monde entier.

M. Brooks a reçu récemment le prix de la conservation de la couleuvre agile bleue du Réseau Canadien de Conservation des Amphibiens et des Reptiles.

Coprésident – Sous-comité de spécialistes des arthropodes

Recommandation : Laurence Packer, Ph.D.

Laurence Packer est professeur titulaire au département de biologie de la faculté des Sciences pures et appliquées à la York University de Toronto. Il est à la York University depuis 1988. Auparavant, il a été titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale au département des sciences biologiques à la University of Calgary (1987-1988) et professeur adjoint de biologie à la University College of Cape Breton (1986-1987). Il a reçu son doctorat à la University of Toronto en 1986.

M. Packer est un chercheur prolifique. Il compte plus de 80 publications principales à son actif, un grand nombre de celles-ci ayant été publié dans des revues spécialisées très influentes sur la biologie, la systématique, le comportement, la génétique de conservation ainsi que la biodiversité des insectes, principalement des abeilles. Il est un spécialiste renommé des abeilles et a obtenu de nombreuses bourses de recherche. Il est membre du comité de rédaction de trois revues, notamment la Revue canadienne de zoologie. Il a supervisé 11 étudiants en maîtrise et en doctorat et a travaillé sur des comités de supervision pour plus de 20 autres. Il a donné des cours du premier cycle en entomologie, biodiversité, systématique et évolution, ainsi que des cours du niveau supérieur en écologie, entomologie, phylogénétique et biologie des abeilles. À l'heure actuelle, M. Packer n'est pas membre du Sous-comité de spécialistes des arthropodes et sa connaissance du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est quelque peu limitée. Cependant, il a travaillé sur les insectes des habitats de la savane de chênes et des prairies à herbes hautes; il a écrit le rapport de situation du COSEPAC sur le papillon lutin givré et un rapport de situation sur le mélissa bleu à l'intention du Fonds mondial pour la nature et du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Il est également membre de l'Équipe de rétablissement du mélissa bleu.

Laurence Packer possède une vaste expérience de travail en tant que membre de comités importants autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université, notamment les comités de recherche des nouveaux membres de faculté. Il a agi à titre de président de département et siégé sur les comités d'examen du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Il préside actuellement le comité de la permanence et de l'avancement du département de biologie de la York University. Quatre personnes avec lesquelles il a travaillé ont été unanimes dans leur évaluation de sa capacité à travailler de façon constructive à l'intérieur d'un processus décisionnel par consensus. Il a été décrit comme juste, organisé, travailleur acharné et doté de bonnes compétences interpersonnelles. Il s'exprime clairement, écoute bien, possède un bon sens de l'humour et « accomplit le travail ». Il se révèle une personne très optimiste et enthousiaste à

entreprendre le travail de coprésident du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC.

Coprésidente – Sous-comité de spécialistes des oiseaux

Recommandation : Marty Leonard, Ph.D.

Marty Leonard est l'actuelle coprésidente du Sous-comité de spécialistes des oiseaux du COSEPAC. Elle vit à Halifax en Nouvelle-Écosse où elle est professeure titulaire à la Dalhousie University. M^me^ Leonard a obtenu son baccalauréat ès sciences de la University of Guelph, sa maîtrise ès sciences de la Carleton University et son doctorat de l'Université d'Ottawa en 1987. Elle a effectué des études postdoctorales à la Queen's Unversity et à la University of Cambridge. Elle a également été boursière de recherche en Australie. En 2003, M^me^ Leonard s'est valu un prix de l'Alumni Association pour l'excellence de son enseignement à Dalhousie.

M^me^ Leonard a plus de 60 publications à son actif : elle est auteure et coauteure d'ouvrages primaires (et de livres) sur des sujets allant des oiseaux dans les plantations de yerba mate du Paraguay jusqu'à l'Hirondelle bicolore, en passant par l'ours polaire, le Troglodyte mignon, le Pingouin, le Merle noir, la Sterne, le poulet et la Chauve-souris. Ses champs d'intérêt actuels tournent autour des effets du bruit sur la communication parents-jeunes au nid, sur la conservation des oiseaux en péril, sur la fonction et la conception des signaux aviaires de quémande et sur le rôle des erreurs dans l'évolution des signaux des animaux.

Marty Leonard possède une bonne connaissance de la biologie et de la conservation des oiseaux, y compris celles des espèces en péril et des oiseaux de l'est du Canada en particulier.

Elle est coprésidente du Sous-comité de spécialistes des oiseaux du COSEPAC depuis 2003, et membre du Groupe de travail des espèces en péril de la Nouvelle-Écosse qui applique également les critères du COSEPAC. Elle a pris part au Comité consultatif scientifique du Fonds mondial pour la nature. Finalement, elle apporte son concours à l'Équipe nationale de rétablissement de la Sterne de Dougall ainsi qu'à l'Équipe de rétablissement de la Sterne de Dougall de la Nouvelle-Écosse.

M^me^ Leonard a examiné de nombreux articles, demandes de subvention, rapports et thèses au cours de ses 25 ans de carrière universitaire et elle est actuellement rédactrice en chef adjointe de deux revues. Son expérience avec le COSEPAC, le Groupe de travail sur les espèces en péril et l'Équipe de rétablissement de la Sterne de Dougall de la Nouvelle-Écosse démontre qu'elle est tout à fait en mesure de travailler dans un environnement décisionnel axé sur le consensus.

Coprésident – Sous-comité de spécialistes des mollusques

Recommandation : M. Robert Forsyth

Robert Forsyth a fait ses études en conception graphique. Par son travail en qualité de bénévole et d'associé de recherche avec le Royal British Columbia Museum, il a accumulé

au cours des 15 dernières années une base de connaissance impressionnante dans le domaine de la systématique et de l'écologie des mollusques terrestres, ainsi que sur les espèces d'eau douce et marines. M. Forsyth a un dossier de publications considérable. En plus de son récent livre intitulé *Land Snails of British Columbia*, il a publié 13 articles dans des revues scientifiques révisées par ses pairs. Il a également été coauteur de rapports de situation du COSEPAC sur la limace-sauteuse glanduleuse, la limace-sauteuse dromadaire, l'escargot-forestier de Townsend, ainsi que sur l'escargot du Puget.

Robert Forsyth possède de vastes connaissances sur les mollusques du Canada, et une spécialisation particulière sur les espèces terrestres. Il est membre du Sous-comité de spécialistes des mollusques depuis 2001 et a été coauteur de plusieurs rapports de situation pour le COSEPAC. Cela lui a permis d'acquérir une base solide de l'évaluation des espèces et de la formulation de recommandations concernant la situation biologique.

En qualité de membre du Sous-comité de spécialistes des espèces, M. Forsyth a démontré qu'il est un solide collaborateur et qu'il a l'esprit d'équipe. Il possède de l'expérience sur l'examen et sur la rédaction de rapports de situation pour le COSEPAC. Il a également de l'expérience en tant qu'arbitre de manuscrits soumis pour publication dans des revues révisées par ses pairs.

Membre scientifique non gouvernemental

Recommandation : Jeannette Whitton, Ph.D.

Jeannette Whitton est professeure agrégée à la University of British Columbia (Département de botanique). Elle a obtenu un baccalauréat ès sciences à l'Université McGill et un doctorat à la University of Connecticut pour son travail sur la systématique et l'évolution du complexe agame du crépis de l'Amérique du Nord. Par la suite, M^{me} Whitton a poursuivi un postdoctorat à la Indiana University. Son travail actuel cible la biologie évolutive et la génétique de conservation, et porte principalement sur les plantes vasculaires (p.ex. la *Lasthenia*, la *Calycadenia*, l'*Helianthus*, le *Crepis* ou la *Towsendia*). Elle a une vaste expérience en systématique et en biologie des populations. D'ailleurs, son travail l'amène souvent à participer à des disciplines connexes, telles que l'écologie ou l'écophysiologie. En plus de son travail en laboratoire, M^{me} Whitton possède de l'expérience en botanique sur le terrain dans la Gaspésie, les montagnes Rocheuses et le littoral du Pacifique.

Depuis 1996, M^{me} Whitton a rédigé dix articles dans des revues révisées par ses pairs, quatre chapitres dans des livres et a été la coauteure du livre *Plant Adaptation: Molecular Genetics and Evolution*. Elle a supervisé ou cosupervisé sept étudiants de troisième cycle et a siégé à de nombreux comités consultatifs de diplômés se penchant sur toute une gamme de taxons, notamment les plantes vasculaires, les poissons et les oiseaux. M^{me} Whitton est directrice et conservatrice des plantes vasculaires à la UBC Herbarium et fait partie du comité directeur pour la construction d'un nouveau musée d'histoire naturelle en Colombie-Britannique. Elle est également membre de l'Équipe de rétablissement du lupin des ruisseaux. Enfin, elle a prononcé une allocution au cours d'un minisymposium organisé à l'intention des représentants de parcs sur des questions de génétique liées à la restauration des plantes.

ANNEXE V

Approche pour simplifier les réévaluations

Approuvée par le COSEPAC en avril 2006

Pour examen par le Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (CCCEP) aux fins d'approbation en septembre 2006

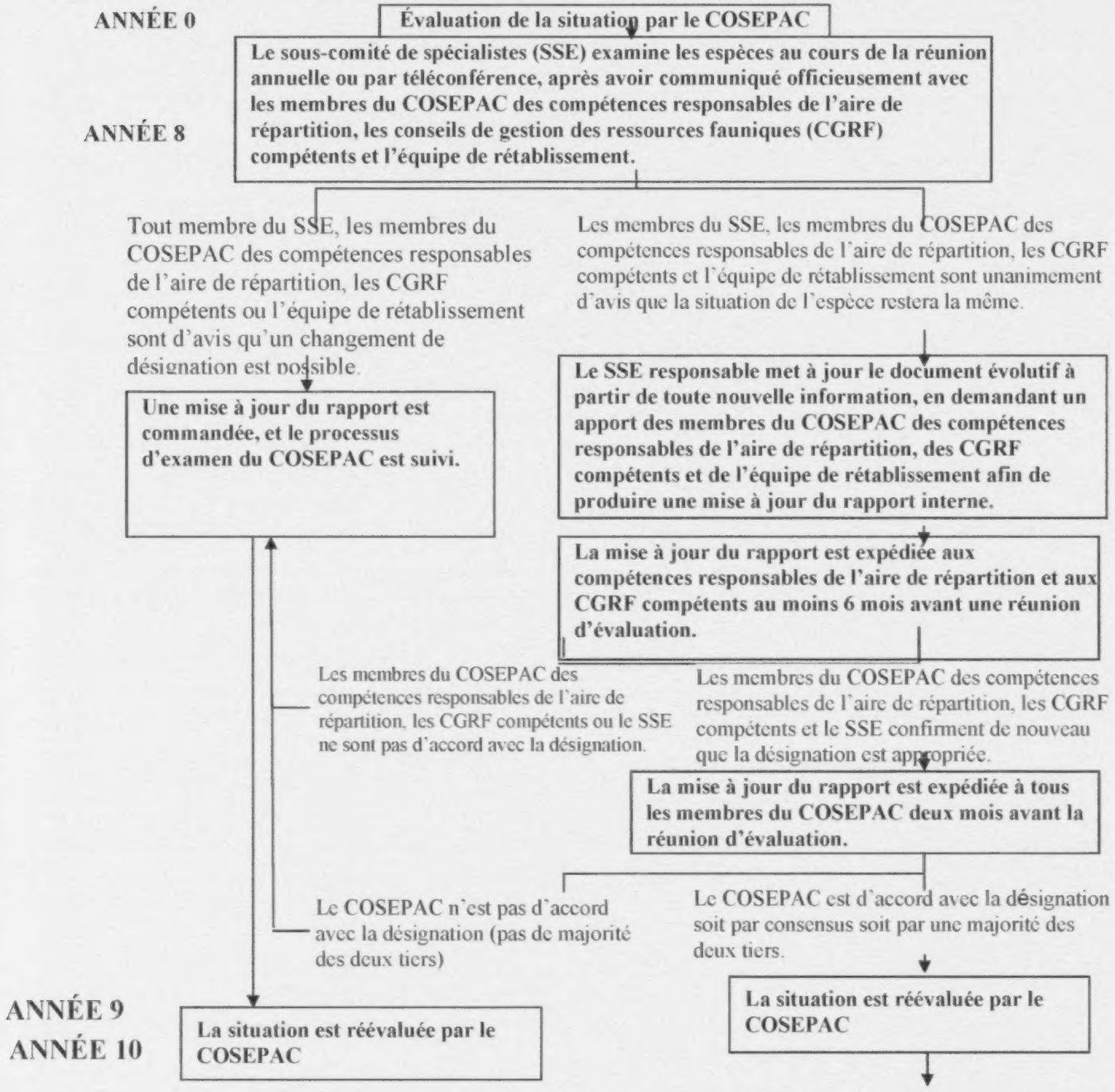

ANNEXE VI

Lignes directrices pour reconnaître les unités désignables inférieures à l'espèce

Approuvées par le CCCEP en octobre 2005

Autres changements soumis pour approbation par le CCCEP
(voir la note dans la section sur les précautions)

Préambule

On reconnaît généralement que l'évaluation de la situation des espèces et la conservation de la diversité biologique exigent la considération, le cas échéant, des populations inférieures à l'espèce (en utilisant « espèce » au sens accepté de la hiérarchie taxinomique). Une bonne part des lois permettent la désignation du statut de populations inférieures à l'espèce. Par exemple, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale inclut les sous-espèces, les variétés et les populations « géographiquement ou génétiquement distinctes » dans sa définition des espèces sauvages, permettant ainsi d'inscrire des populations inférieures à l'espèce. La reconnaissance par le COSEPAC de ces populations en vue d'une évaluation (c.-à-d. des unités désignables) est guidée par le même objectif général visant à prévenir la disparition, du pays ou de la planète, d'espèces sauvages.

Le COSEPAC s'efforce de reconnaître les unités désignables qui sont des unités importantes et irremplaçables de la biodiversité, bien qu'il y ait des difficultés propres à l'atteinte d'une interprétation uniforme du mot « important ». En outre, parce que les modèles de structure des populations, le cycle biologique et la variabilité génétique diffèrent entre les groupes taxinomiques, l'emploi de critères uniformes pour déterminer *a priori* les unités désignables adéquates peut être difficile. Des lignes directrices sont nécessaires pour interpréter cas par cas ce qui constitue un élément important de la diversité biologique qu'il faut reconnaître aux fins de l'évaluation par le COSEPAC de la situation de la conservation.

Approche

L'approche habituelle du COSEPAC pour l'attribution d'un statut consiste d'abord à examiner l'espèce dans son ensemble et ensuite, s'il y a lieu, à examiner la situation d'unités désignables inférieures à l'espèce.

Dans les cas où des unités désignables particulières sont fortement présumées en péril ou encore lorsqu'elles diffèrent en matière de répartition ou d'état de conservation à un point tel qu'une évaluation d'ensemble ne reflèterait pas les préoccupations en matière de conservation, le COSEPAC évaluera des unités désignables distinctes inférieures au niveau de l'espèce.

Le statut peut être attribué aux sous-espèces, aux variétés ou aux populations géographiquement ou génétiquement distinctes, que l'on peut reconnaître dans les cas où une seule désignation de statut pour une espèce ne suffit pas à décrire avec précision les probabilités de disparition au sein de l'espèce. Il faut reconnaître les unités désignables conformément aux lignes directrices qui suivent.

Lignes directrices

Spécifiquement, on reconnaît les unités auxquelles un statut peut être attribué à un niveau inférieur à l'espèce en se fondant sur l'un des quatre critères (1 - 4) décrits ci-après. D'ordinaire, le COSEPAC tiendra compte, par ordre de préséance :1) de la taxinomie établie, 2) de la preuve génétique, 3) d'une disjonction de l'aire de répartition, 4) d'une distinction biogéographique.

1) Sous-espèces ou variétés nommées

Le nom des sous-espèces animales est diffusé selon le Code international de nomenclature zoologique ou le nom des sous-espèces ou des variétés végétales est diffusé selon le Code international de nomenclature botanique.

Exemples

Serpent d'eau : *Nerodia sipedon sipedon* (Non en péril), *N. s. insularum* (en voie de disparition)
Pie-grièche migratrice : *Lanius ludovicianus migrans* (en voie de disparition), *L. l. excubitorides* (Menacée)

Ou

2) Unités identifiées comme génétiquement distinctives

La preuve de la distinction génétique incluant, sans s'y limiter, des traits hérités appropriés (morphologiques, cycle biologique, comportement) et/ou des marqueurs génétiques (p. ex. alloenzymes, microsatellites d'ADN, polymorphismes de restriction (RFLP) de l'ADN, séquences d'ADN, etc.).

Exemple

Saumon Coho : intérieur du Fraser (en voie de disparition), comparativement à d'autres populations

Ou

3) Unités séparées par une importante disjonction de l'aire de répartition

Une disjonction entre d'importantes parties de l'aire de répartition géographique globale de l'espèce faisant en sorte que la dispersion des individus entre des régions séparées a été gravement limitée pendant une période prolongée et est peu probable dans un avenir prévisible.

Exemples

érioderme boréal : population de l'Atlantique (en voie de disparition), population boréale (Préoccupante)
Tortue mouchetée : population de l'Atlantique (Menacée), comparativement aux autres populations.

Ou

4) Unités identifiées comme étant distinctes biogéographiquement

L'occupation de différentes régions écogéographiques qui sont pertinentes pour l'espèce et traduit une différence historique ou génétique, qui peut être décrite sur une carte appropriée d'écozones ou de zones biogéographiques (figures 1 à 3).

Exemples

Mormon : Population des montagnes du Sud (VD), Population des Prairies (M).
Caribou des bois : un assortiment de désignations basées sur des zones biogéographiques.

Précautions

Il faut faire preuve d'une prudence adéquate en interprétant les données en vue d'identifier des unités désignables. Il faut considérer l'importance biologique d'une variation phénotypique, génétique ou géographique à la lumière de limites éventuelles des données

disponibles. Des renseignements inadéquats sur la variabilité temporelle, des tailles d'échantillon insuffisantes ou la preuve de traits inadéquats (qui sont une variable excessive ou exagérément conservatrice) compromettront la signification des renseignements disponibles.

Il ne faudrait **pas** reconnaître des désignations de statut distinctes pour des unités de gestion qui ne se fondent pas sur des critères biologiques conformes aux présentes lignes directrices.

~~Les désignations de statut ne devraient **pas** être attribuées individuellement aux unités inférieures à l'espèce, si toutes ces unités au sein de l'espèce ont la même désignation de statut. Dans de tels cas, il faudrait appliquer la désignation du statut à toute l'espèce~~.

Lorsque le COSEPAC fait une évaluation de la situation pour des unités inférieures à l'espèce, et que des unités adjacentes évaluées ont reçu la même désignation de statut, en se servant des mêmes critères, le COSEPAC pourra alors décider d'appliquer une seule désignation pour l'ensemble de ces unités si une seule désignation est préférable pour la conservation des ces unités si combinées[1].

[1] Le texte ombragé indique les changements aux lignes directrices approuvées par le COSEPAC en avril 2006

Figure. 1. Écozones terrestres du Canada.

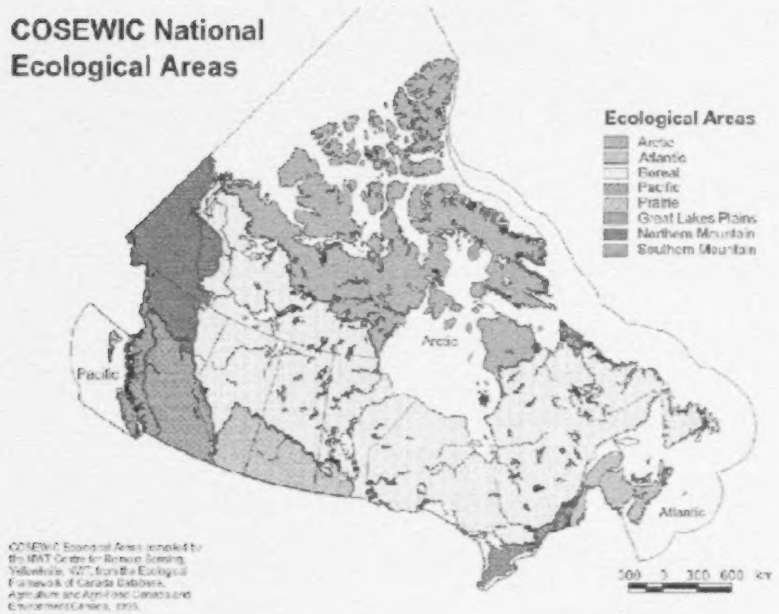

Figure 2. Aires écologiques nationales d'eaux douces(préparé par N.E. Mandrak, 2003)

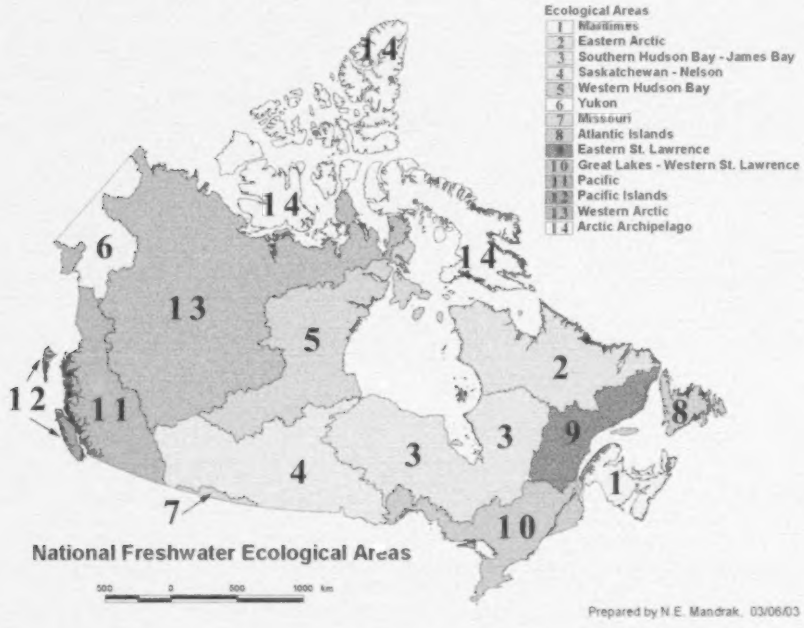

Figure 3. Provinces fauniques des amphibiens, des reptiles et des mollusques terrestres au Canada (non publié, préparé par David Green, coprésident du Sous-comité des spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC, 2003)

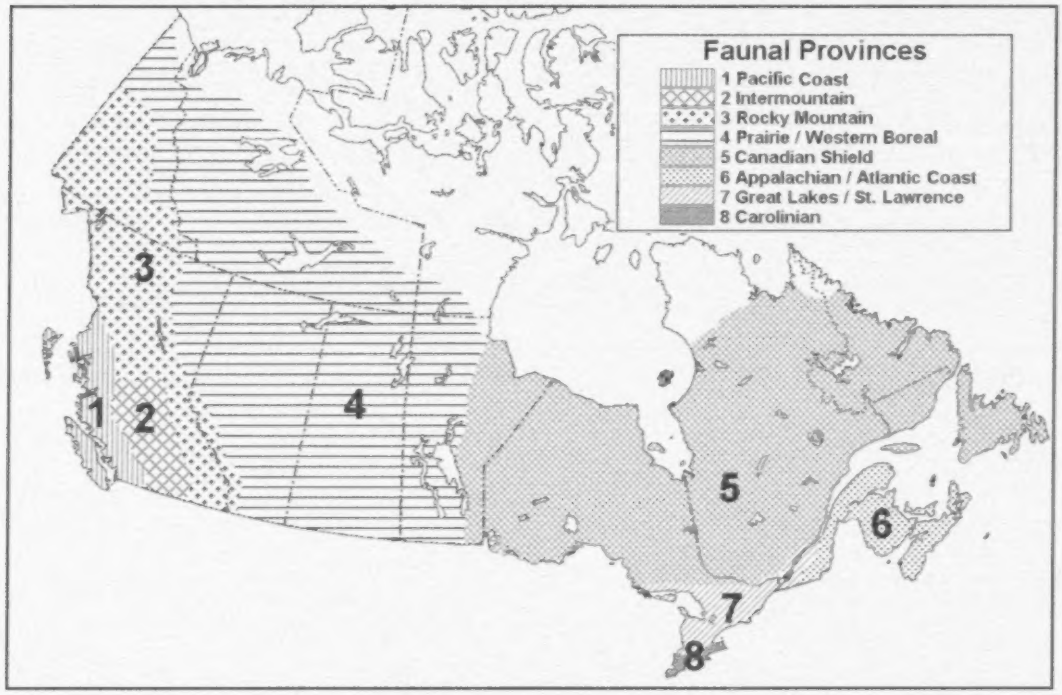

ANNEXE VII

Évaluation détaillée des espèces du COSEPAC -avril 2006

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. Une justification de la désignation est donnée pour chaque espèce. Les notes d'évaluation et un court historique des désignations de statut suivent. L'aire d'occurrence au Canada pour chaque espèce (par province, territoire ou océan) est fournie.

Mammifères

Musaraigne de Bendire ***Sorex bendirii*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(i,iii)

Justification de la désignation
L'habitat de cette espèce rare, confiné à la région de la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique, continue de diminuer et de se fragmenter en raison de l'aménagement. Une immigration de source externe est peu probable. L'espèce est extrêmement rare dans toute son aire de répartition.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1994 et en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Rat kangourou d'Ord ***Dipodomys ordii*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A3c; B2ab(iii); C2a(i)

Justification de la désignation
L'espèce nécessite un habitat de dunes qui pourrait disparaître à court terme (10 ans). Sa zone d'occupation est d'environ 53 km² seulement, et tout juste 1 000 individus ou moins survivent à la plupart des hivers. La population canadienne présente des signes convaincants d'adaptation locale, et une immigration de source externe est extrêmement peu probable puisque la population la plus près aux États-Unis se trouve à une distance de 270 km.

Répartition AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1995. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Otarie à fourrure du Nord ***Callorhinus ursinus*** **Menacée**

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », A2b; B2ab(v), mais désignée « menacée », A2b; B2ab(v), puisqu'il y a toujours plus de 600 000 individus, et l'espèce ne semble pas être en danger imminent de disparition.

Justification de la désignation
La population qui se reproduit sur les îles Pribilof, dans la mer de Béring, se nourrit et migre dans les eaux de la Colombie-Britannique. Cette population comptait environ 629 000 individus en 2004. Bien que ce nombre demeure relativement élevé, la population, telle qu'estimée à partir des dénombrements des petits, a diminué de 50 à 60 % sur trois générations (de 1974 à 2004). Le taux de déclin est particulièrement rapide depuis 1998. Les tendances dans les nombres de mâles adultes entre 1974 et 2004 sont brouillées par la réaction à la suspension, en 1984, de la prise sélective commerciale des jeunes adultes mâles. Ces nombres diminuent de façon rapide et inexplicable depuis 1992. Les raisons du déclin de la population sont inconnues. L'enchevêtrement dans les débris marins, le dérangement, la pollution et les changements environnementaux, incluant possiblement un changement du régime dans les écosystèmes de la mer de Béring et du Pacifique Nord, sont considérés comme des facteurs contributifs. Les facteurs limitatifs possibles sont peu connus en Colombie-Britannique et dans d'autres régions où les otaries à fourrure cherchent de la nourriture pendant leur migration annuelle.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006.

Lapin de Nuttall de la sous-espèce *nuttallii* ***Sylvilagus nuttallii nuttallii*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce a été observée pour la première fois au Canada il y a environ 70 ans et a depuis étendu son aire de répartition dans la région de l'Okanagan, où elle a peut-être atteint sa distribution maximale. L'habitat restant de l'espèce dans la région de l'Okanagan couvre moins de 8 000 hectares, est de plus en plus fragmenté et diminue toujours en raison de l'urbanisation et de l'agriculture. La taille totale de la population selon l'habitat disponible, se compose probablement de moins de 3 500 individus. La possibilité d'une immigration de l'État de Washington est minimale en raison de la disponibilité décroissante de l'habitat. Il existe des incertitudes importantes quant à la zone d'occupation actuelle, laquelle aurait pu connaître un déclin au cours des quelques dernières décennies alors qu'il y a eu perte d'habitat.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994 et en avril 2006.

Marsouin commun ***Phocoena phocoena*** **Préoccupante**
Population de l'Atlantique Nord-Ouest
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce est largement répandue dans les eaux marines de l'est du Canada. Les dénombrements dans des parties de l'aire de répartition (baie de Fundy, golfe du Maine et golfe du Saint-Laurent) à la fin des années 1990 indiquaient plus de 100 000 marsouins. Les prises accessoires dans les engins de pêche, particulièrement dans les filets maillants, sont une cause majeure de mortalité. Ces prises ont probablement diminué dans les endroits où l'utilisation de filets maillants a diminué. Des mesures de gestion dans la baie de Fundy et le golfe du Maine ont permis de réduire le taux de prises accessoires de marsouins dans les filets maillants. Cependant, ces mesures n'ont pas été mises en œuvre dans la majeure partie de l'aire de répartition de l'espèce, incluant le golfe du Saint-Laurent et Terre-Neuve-et-Labrador, où les mortalités annuelles dans plusieurs pêches au filet maillant sont encore estimées dans les milliers. Il y a également certaines préoccupations quant au fait que les marsouins dans la baie de Fundy et possiblement dans d'autres aires peuvent être tenus à l'écart de certaines parties de leur habitat en raison de l'utilisation d'appareils de harcèlement acoustique associés à l'aquaculture. Bien que la population demeure abondante, la sensibilité particulière du marsouin commun à la prise accessoire dans les engins de pêche représente une menace croissante. Par conséquent, le manque de bonne information sur l'abondance dans certaines parties de l'aire de répartition et le manque de surveillance et d'atténuation des prises accessoires de marsouins dans un grand nombre de pêches pertinentes justifient la préoccupation.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
La population de l'Atlantique Nord-Ouest a été désignée « menacée » en avril 1990 et en avril 1991. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2003 et en avril 2006.

Morse de l'Atlantique ***Odobenus rosmarus rosmarus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cinq populations, s'étendant de la Nouvelle-Écosse à l'Extrême-Arctique, sont reconnues à des fins de gestion en fonction de la répartition géographique, de la génétique et des données basées sur les isotopes du plomb. Certaines des populations semblent être plus en péril que d'autres en raison de la chasse excessive et pourraient être menacées. Cependant, il y a un manque de connaissances au sujet de la structure des populations pour pouvoir les évaluer séparément. La population de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du golfe du Saint-Laurent a été chassée au point de disparaître du pays à la fin du XVIII^{e} siècle. Des observations récentes sporadiques d'individus

et de petits groupes dans le golfe du Saint-Laurent et au large de la Nouvelle-Écosse ne sont pas considérées comme preuves de rétablissement. La population du sud et de l'est de la baie d'Hudson compte apparemment quelques centaines d'individus, bien que la taille et la structure de la population soient peu connues. Des observations effectuées depuis la fin des années 1930 jusqu'à présent indiquent que les nombres ont diminué considérablement, mais le taux de diminution ne peut pas être quantifié, et on ne sait pas si le déclin se poursuit. La petite taille de la population laisse croire que celle-ci pourrait être sensible aux perturbations et aux petites augmentations des activités de chasse. La population totale du nord de la baie d'Hudson et du détroit de Davis pourrait être aussi petite que de 4 000 à 6 000 individus. La durabilité des prises minimums actuelles est incertaine. Une partie de cette population est chassée dans les eaux du Groenland. La population du bassin Foxe était estimée à 5 500 individus en 1989. On ne sait pas si les taux d'exploitation actuels sont durables. Il est possible que la chasse ait réduit la population de la baie de Baffin (Extrême-Arctique) à seulement un faible pourcentage de son nombre d'individus présents en 1900. Le peu d'information disponible indique que la population actuelle est petite et qu'une portion de celle-ci continue d'être chassée à des niveaux non durables dans la région des eaux du Nord du Canada et dans le nord-ouest du Groenland. Toutefois, les données de suivi par satellite et l'information génétique indiquent que certains individus de cette population habitent l'archipel canadien (ouest des détroits de Jones et Penny et détroit de Lancaster) et ne sont pas exposés à la chasse excessive. De meilleurs renseignements sont requis au sujet de la taille et de la composition des populations, des déplacements saisonniers, des paramètres vitaux et de la mortalité attribuable à la chasse. La menace la plus importante est la chasse excessive, notamment en ce qui concerne les populations qui habitent les parties méridionale et septentrionale de l'aire de répartition actuelle de l'espèce. L'espèce se qualifie presque pour le statut « menacée » et nécessite un plan efficace de gestion de la chasse. Aucun plan de gestion n'est actuellement en place pour l'espèce. Bien que des niveaux maximum de récolte aient été établis pour quelques collectivités, on ne sait pas s'ils sont efficaces pour éviter la chasse excessive.

Répartition NU MB ON QC NB PE NS NL Océan Arctique

Historique du statut
Au départ, le COSEPAC a traité le morse de l'Atlantique au Canada en tant que deux populations distinctes : la population de l'Est de l'Arctique (non en péril en avril 1987 et mai 2000) et la population de l'Atlantique Nord-Ouest (disparue du pays en avril 1987 et mai 2000). En avril 2006, le COSEPAC a inclus les deux populations dans une seule unité désignable pour le morse de l'Atlantique au Canada, laquelle espèce a été désignée « préoccupante ».

Musaraigne de Gaspé ***Sorex gaspensis*** **Non en péril**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Il est fort probable que cette musaraigne soit plus répandue et abondante qu'on ne le croit actuellement. Bien que son présumé habitat de prédilection soit restreint et isolé dans le paysage, il n'est pas en péril. L'espèce semble répandue dans les habitats de talus dans l'ensemble de son aire de répartition. De nouveaux renseignements remettent en question le statut taxinomique de cette musaraigne. Celle-ci pourrait bien être une sous-espèce de *Sorex dispar*. Lorsque la désignation initiale a été effectuée, elle était considérée comme une espèce endémique au Canada.

Répartition QC NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en avril 2006.

Petit polatouche ***Glaucomys volans*** **Non en péril**

Population des plaines des Grands Lacs

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Les polatouches sont de petits rongeurs sylvicoles, discrets et nocturnes, qui sont dotés d'une capacité impressionnante pour le planage. Ils sont difficiles à distinguer du grand polatouche. Les programmes d'échantillonnage spécifiques ont généralement révélé une abondance et une aire de répartition plus grandes qu'on ne le croyait. La zone d'occupation connue s'est étendue. La perte d'habitat par suite de la déforestation et de la fragmentation de la forêt résiduelle pourrait se traduire par la disparition de certaines populations locales dans la partie sud de l'aire de répartition en Ontario, mais ne menace pas actuellement la survie de la population. La tendance générale en termes de disponibilité de l'habitat est stable ou positive. De récentes recherches en Ontario ont révélé une superficie beaucoup plus grande de l'habitat convenable pour l'espèce et une expansion considérable

de son aire de répartition. Il existe peu d'information sur ce polatouche au Québec étant donné qu'il n'y a pas eu de relevés spécifiques pour cette espèce.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Division en populations en avril 2006, et la population des plaines des Grands Lacs a été désignée « non en péril ».

Petit polatouche ***Glaucomys volans*** **Non en péril**
Population de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse)
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Les polatouches sont de petits rongeurs sylvicoles, discrets et nocturnes, qui sont dotés d'une capacité impressionnante pour le planage. Ils sont difficiles à distinguer du grand polatouche. En Nouvelle-Écosse, l'espèce a été observée pour la première fois en 1971 et, jusqu'en 2001, on ne connaissait sa présence que dans 7 sites. De nouvelles recherches récentes ont décelé la présence de l'espèce dans 32 emplacements, et ce, dans une aire beaucoup plus grande que prévue dans le sud de la province. Tout comme un certain nombre d'espèces en Nouvelle-Écosse, cette espèce est située à la limite septentrionale de son aire de répartition et est isolée. La perte d'habitat en raison du déboisement et de la fragmentation de forêts intactes pourrait mener à la disparition de certaines populations locales, mais ne constitue actuellement pas une menace à la survie de l'espèce, et la population semble stable.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Division en populations en avril 2006, et la population de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse) a été désignée « non en péril ».

Petit rorqual de la sous-espèce de l'Atlantique Nord ***Balaenoptera acutorostrata acutorostrata*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Des calculs effectués par le Sous-comité de spécialistes des espèces, reposant sur des dénombrements estimatifs pour certaines aires et sur des opinions éclairées pour d'autres, indiquent que la population totale serait de l'ordre de 15 000 (6 000 individus dans l'ouest du Groenland, 1 000 individus dans le golfe du Saint-Laurent, 3 000 individus sur le plateau néo-écossais et probablement au moins 5 000 individus à Terre-Neuve-et-Labrador, pour un total de 15 000). Bien que la chasse dans l'ouest du Groenland puisse toucher la même population que celle des eaux de l'est du Canada, le nombre de captures récentes et actuelles semble durable, étant donné que le maximum annuel de prises est de 175, ce qui représente un coefficient d'environ 0,01 et n'excède pas le seuil de remplacement. La mortalité attribuable à l'humain par d'autres menaces potentielles ne dépasse pas le seuil de remplacement.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Petit rorqual de la sous-espèce du Pacifique Nord ***Balaenoptera acutorostrata scammonii*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Il n'y a pas de menace identifiable envers la sous-espèce dans l'est du Pacifique Nord (il n'y a pas de chasse à la baleine; les mortalités causées par l'enchevêtrement dans les engins de pêche et les collisions avec les navires ne sont pas considérées assez nombreuses pour être préoccupantes). Il y a une possibilité élevée d'immigration de source externe – principalement des eaux des États-Unis au nord et au sud; les individus présents dans les eaux côtières du Canada pourraient constituer une petite population naturelle.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Oiseaux

Bruant vespéral de la sous-espèce *affinis* ***Pooecetes gramineus affinis*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii)+2ab(i,ii,iii); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Cet oiseau chanteur, une sous-espèce du Bruant vespéral, n'est présent au Canada que dans les terres herbeuses des régions côtières de l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique, où il se reproduit désormais à un seul site où la population compte environ cinq couples. Le taxon est également en déclin aux États-Unis, où sa répartition est restreinte à la partie ouest de l'État de Washington et de l'Oregon. La perte d'habitat constitue la plus importante menace, tant par la destruction directe de l'habitat au profit de l'urbanisation que par l'envahissement de plantes exotiques.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Chevêche des terriers ***Athene cunicularia*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2bc; C1

Justification de la désignation
Ce strigidé des terres herbeuses a connu un déclin important dans toute son aire de répartition nord-américaine; les populations canadiennes ont diminué de 90 % dans les années 1990, et l'espèce est essentiellement disparue de la Colombie-Britannique et du Manitoba. Le déclin de la population a ralenti quelque peu entre 1994 et 2004, mais est demeurée à environ à 57 %. Les causes véritables de ce déclin général demeurent inconnues.

Répartition BC AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 1979. Réexamen et confirmation du statut en avril 1991. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1995. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2006.

Mouette blanche ***Pagophila eburnea*** **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2a; C1

Justification de la désignation
Les connaissances traditionnelles autochtones et les relevés intensifs de colonies reproductrices au cours des quatre dernières années indiquent que la population reproductrice canadienne de cet oiseau de mer longévif a connu un déclin de 80 % au cours des 20 dernières années. L'oiseau se nourrit le long d'habitats situés en bordure des glaces dans l'Extrême-Arctique et se reproduit dans des emplacements très éloignés. Les menaces comprennent les contaminants dans la chaîne alimentaire, la chasse continue au Groenland, les perturbations possibles causées par l'exploration minière à certains emplacements de reproduction et la dégradation des habitats d'alimentation liés aux glaces, découlant du changement climatique.

Répartition NT NU NL

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1979. Réexamen et confirmation du statut en avril 1996 et en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Paruline à ailes dorées ***Vermivora chrysoptera*** **Menacée**

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », A2be, mais désignée « menacée », car l'espèce est toujours largement répandue, démontre une capacité de maintenir de petites populations pures dans l'aire de répartition de la Paruline à ailes bleues, connaît toujours une expansion au Manitoba et n'est donc pas en danger imminent de disparition. Correspond au critère de la catégorie « menacée », A2be.

Justification de la désignation
Selon les données du Relevé des oiseaux nicheurs du Canada, la population de ce petit oiseau chanteur a subi un déclin de 79 % au cours des dix dernières années. La principale menace semble être la compétition et l'invasion génétique (hybridation) d'une espèce étroitement liée, la Paruline à ailes bleues, dont la répartition s'étend au Nord en raison du changement de l'habitat et peut-être des changements climatiques.

Répartition MB ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 2006.

Petite Nyctale de la sous-espèce *brooksi* ***Aegolius acadicus brooksi*** **Menacée**

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », C2a(ii), avec sa petite population et sa perte d'habitat anticipée, mais désignée « menacée », C2a(ii), en raison de la présence d'aires protégées importantes.

Justification de la désignation
Il s'agit d'une sous-espèce distincte endémique au Canada, dont la population mondiale, de petite taille (environ 1 900 adultes), est confinée aux îles de la Reine-Charlotte. Elle est adaptée aux habitats forestiers, privilégiant les peuplements plus vieux où abondent les chicots dans lesquels elle niche et un sous-étage ouvert dans un paysage où de telles ressources se raréfient constamment en raison de l'exploitation forestière.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 2006.

Bruant de McCown ***Calcarius mccownii*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce a connu un grave déclin de population depuis la fin des années 1960. Une telle tendance semble toutefois s'être amoindrie au cours de la dernière décennie. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la perte et la dégradation incessantes de son habitat. Elle pourrait également être menacée par l'exposition aux pesticides associée à l'augmentation de la reproduction dans les champs cultivés.

Répartition AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Paruline hochequeue ***Seiurus motacilla*** **Préoccupante**

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « menacée » D1, mais désignée « préoccupante », car la population au Canada a été stable ces deux dernières décennies et une immigration de source externe depuis les États-Unis est probable.

Justification de la désignation
Cette paruline se reproduit le long de cours d'eau clairs, froids et ombragés dans le sud de l'Ontario et possiblement dans le sud-ouest du Québec. La population canadienne est petite, probablement moins de 200 couples, mais est demeurée stable depuis les deux dernières décennies et il y existe probablement une immigration en provenance des populations des États-Unis. La dégradation de l'habitat, particulièrement par les véhicules tout-terrains, peut représenter une menace à certains sites.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en avril 1996 et en avril 2006.

Quiscale rouilleux ***Euphagus carolinus*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Plus de 70 % de l'aire de reproduction de cette espèce se trouve dans la forêt boréale du Canada. L'espèce a connu un grave déclin qui semble se poursuivre, bien que ce soit à un rythme plus lent. Il n'existe aucune preuve permettant d'affirmer que cette tendance sera renversée. Les menaces connues, qui se manifestent principalement dans l'aire d'hivernage, comprennent la conversion d'habitat et les programmes de contrôle des oiseaux noirs aux États-Unis.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Buse à épaulettes ***Buteo lineatus*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Au Canada, cette espèce nichant en forêt est stable ou en croissance, selon la région, depuis les 10 à 20 dernières années. La principale menace qui pèse sur l'espèce est la perte et la dégradation de son habitat. Cette menace est probablement plus importante dans le sud de son aire de répartition canadienne. Les populations sont stables ou en croissance dans la majorité de l'aire de répartition américaine de l'espèce; il existe donc des possibilités d'une immigration de source externe.

Répartition ON QC NB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1983. Réexamen et confirmation du statut en avril 1996. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en avril 2006.

Reptiles

Couleuvre d'eau du lac Érié ***Nerodia sipedon insularum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,v)+2ab(ii,iii,v); C2a(i)

Justification de la désignation
Il s'agit d'une petite population, comptant probablement moins de 1 000 adultes, limitée à quatre petites îles canadiennes dans l'ouest du lac Érié. Les menaces, dont la perte d'habitats riverains, la mortalité sur les routes et la destruction des gîtes d'hivernage par les carrières et la construction, sont en croissance. Il est possible que la persécution par les humains diminue, mais elle constitue toujours une importante menace envers cette couleuvre.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1991 et en avril 2006.

Tortue peinte de l'Ouest ***Chrysemys picta bellii*** **En voie de disparition**
Population de la côte du Pacifique
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,ii)+2ab(i,ii,iii); C2a(i); D1

Justification de la désignation
Quelques occurrences ont été signalées sur l'île de Vancouver ainsi que sur la côte continentale sud et dans la vallée du fleuve Fraser. Les deux régions subissent une perte majeure de terres humides et connaissent une croissance rapide du réseau routier, de l'aménagement et de la population humaine. De récentes recherches dans la vallée du bas Fraser et dans l'est de l'île de Vancouver indiquent que la sous-espèce a connu un déclin dans un certain nombre des quelques endroits où elle a été observée auparavant.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Tortue peinte de l'Ouest ***Chrysemys picta bellii*** **Préoccupante**
Population intramontagnarde - des Rocheuses
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Le nombre de tortues est probablement faible et en déclin à cause de la perte massive de l'habitat des terres humides et de la croissance du réseau routier.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Tortue peinte de l'Ouest ***Chrysemys picta bellii*** **Non en péril**
Population des Prairies / Boréale de l'Ouest - Bouclier canadien
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Les populations sont nombreuses et répandues, et un habitat de qualité est abondant, en particulier dans la partie est de l'aire de répartition de l'espèce (Ontario).

Répartition AB SK MB ON

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Amphibiens

Salamandre à longs doigts ***Ambystoma macrodactylum*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Malgré de grandes pertes d'habitat découlant des activités anthropiques dans les régions du bas Fraser et de l'est de l'île de Vancouver en Colombie-Britannique, lesquelles imposent un stress aux amphibiens indigènes en général, et les préoccupations antérieures relatives à la situation des populations de l'Alberta, l'espèce demeure répandue et abondante dans la majorité de son aire de répartition canadienne.

Répartition BC AB

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Poissons

Saumon atlantique ***Salmo salar*** **Disparue du pays**
Population du lac Ontario
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Le saumon atlantique sauvage a déjà été une espèce prolifique dans tout le bassin hydrographique du lac Ontario, mais il n'a pas été observé depuis 1898. Le saumon atlantique du lac Ontario est disparu à la suite de la destruction de l'habitat et de la surexploitation par la pêche vivrière et commerciale. Les tentatives de rétablissement de l'espèce par l'ensemencement ont échoué, et la souche originelle n'existe plus.

Répartition ON

Historique du statut
La dernière observation remonte à 1898. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 2006.

Grand requin blanc ***Carcharodon carcharias*** **En voie de disparition**
Population de l'Atlantique
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
À l'échelle mondiale, l'espèce est répartie dans les eaux subtropicales et tempérées, mais elle est absente des eaux polaires froides; les populations canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique sont donc isolées et sont considérées comme deux unités désignables distinctes. Ce très grand prédateur au sommet de la chaîne alimentaire est rare dans la majeure partie de son aire de répartition, en particulier dans les eaux canadiennes, qui représentent la limite septentrionale de celle-ci. Il existe seulement 32 enregistrements en 132 ans dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Il n'existe aucun renseignement sur la tendance de l'abondance dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Il est estimé que les nombres ont diminué d'environ 80 % en 14 ans (moins d'une génération) dans des régions du nord-ouest de l'océan Atlantique en dehors des eaux canadiennes. L'espèce est très mobile, et il est probable que les individus de l'Atlantique canadien sont des migrateurs saisonniers appartenant à une vaste population du nord-ouest de l'Atlantique; la situation de la population de l'Atlantique canadien est donc considérée comme étant la même que celle de l'ensemble de la population. D'autres facteurs à considérer comprennent la longue durée de génération (~23 ans) et les faibles taux de reproduction (gestation estimée à 14 mois et fécondité moyenne, à sept jeunes nés vivants), qui limitent la capacité de l'espèce à résister aux pertes découlant de l'augmentation du taux de mortalité. Les prises accessoires pendant la pêche pélagique à la palangre est considérée comme étant la cause première de l'augmentation du taux de mortalité.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Naseux moucheté ***Rhinichthys osculus*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1+2ab(iii)

Justification de la désignation
L'espèce est restreinte à l'axe de la rivière Kettle et à deux principaux affluents dans le centre-sud de la Colombie-Britannique, où elle semble limitée par la disponibilité d'un habitat convenable. Étant donné que cette population est isolée en amont des chutes Cascades, elle ne peut faire l'objet d'une immigration de source externe en provenance des populations américaines en aval. La rivière Kettle est un système sensible au débit qui semble subir des conditions de sécheresse de plus en plus fréquentes. L'espèce est menacée par ce débit d'eau réduit et par la demande croissante prévue en eau.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1980. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2002 et en avril 2006.

Saumon atlantique ***Salmo salar*** **En voie de disparition**
Populations de l'intérieur de la baie de Fundy
Critères d'évaluation A2bc; C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Ce saumon représente une entité endémique unique au Canada; toute son aire de répartition biologique se trouve au Canada. La baisse du nombre d'adultes est estimée à plus de 95 % en 30 ans, et la plupart des rivières ne comptent plus ni adultes ni juvéniles. En 2003, on a estimé à moins de 100 le nombre d'adultes qui sont retournés dans les 32 rivières où historiquement on y trouvait l'espèce. Il n'y a pas de possibilité d'immigration depuis des régions voisines, puisque celles-ci comptent des populations gravement réduites et génétiquement différentes. Les raisons de la chute du nombre d'adultes ne sont pas bien comprises. On pense que la survie limitée en mer entre le stade de saumoneau et celui d'adulte constitue un facteur clé. Il existe beaucoup de causes possibles pour l'accroissement du

taux de mortalité, dont les changements de la communauté écologique, les interactions écologiques et génétiques avec des saumons atlantiques d'aquaculture et d'élevage, les variations environnementales et la pêche (pêche illégale ou prise accessoire). Les menaces pesant sur l'espèce en eau douce sont présumées être de nature historique et contemporaine. Les menaces historiques comprennent la perte et la dégradation de l'habitat (attribuables à l'exploitation forestière et à la construction d'obstacles à la migration); les menaces actuelles pourraient inclure le croisement avec des poissons d'élevage échappés et les changements des conditions environnementales (dont des températures plus chaudes et des contaminants).

Répartition NB NS Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001 et en avril 2006.

Requin-taupe bleu ***Isurus oxyrinchus*** **Menacée**

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation
En tant que grand requin pélagique (longueur maximale de 4,2 m) qui atteint la maturité assez tardivement (de 7 à 8 ans), l'espèce a des caractéristiques de cycle biologique qui la rendent particulièrement susceptible à un taux croissant de mortalité de toutes sources, y compris des activités humaines. L'espèce est circumglobale dans les eaux tempérées et tropicales. Les individus trouvés du Canada Atlantique sont considérés comme faisant partie d'une population plus vaste de l'Atlantique Nord. Puisqu'il ne semble pas y avoir de raison de supposer que la « population » du Canada Atlantique est démographiquement ou génétiquement indépendante de la population plus vaste de l'Atlantique, la situation de l'espèce du Canada Atlantique devrait donc refléter la situation de l'espèce dans l'ensemble de l'Atlantique Nord. Bien qu'il n'y ait pas de déclin dans un indicateur de la situation pour l'espèce du Canada Atlantique, deux analyses indiquent des déclins récents dans l'ensemble de l'Atlantique Nord (40 % de 1986 à 2001; 50 % de 1971 à 2003). Les causes principales du déclin de cette espèce (mortalité causée par la prise accessoire pendant des activités de pêche à la palangre et d'autres pêches) sont comprises et pourraient être renversées, mais ces causes de mortalité n'ont pas été réduites de façon adéquate.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 2006.

Saumon chinook ***Oncorhynchus tshawytscha*** **Menacée**

Population de l'Okanagan

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », D1, mais désignée « menacée » en raison d'une immigration de source externe. Correspond aux critères de la catégorie « menacée » D1+2.

Justification de la désignation
Le saumon chinook de la population de l'Okanagan constitue la seule population restante de cette espèce dans le bassin du fleuve Columbia au Canada, qui est distincte de toutes les autres populations de saumon chinook du Canada du point de vue géographique, reproductif et génétique. Cette population est composée d'individus anadromes qui migrent à destination et en provenance de l'océan Pacifique par le fleuve Columbia et d'autres individus qui demeurent dans le lac Osoyoos. La population de saumon chinook de l'Okanagan a déjà été suffisamment grande pour permettre une importante pêche vivrière et commerciale avant l'établissement de peuples non autochtones. La population occupait auparavant la région comprise entre le lac Osoyoos et le lac Okanagan, mais le barrage McIntyre en a bloqué l'accès; le saumon est aujourd'hui limité à l'aval du barrage et au lac Osoyoos. En plus d'avoir subi cette perte d'habitat, la population a connu un déclin en raison de la surpêche historique dans le fleuve Columbia et de la mortalité de juvéniles et d'adultes attribuable aux barrages en aval du fleuve. Les pêches océaniques, la détérioration de la qualité des habitats restants au Canada et la venue de nouveaux prédateurs et compétiteurs, comme des poissons non indigènes, ont également contribué à l'épuisement actuel de la population. Des données génétiques indiquent clairement une reproduction et une maturation réussies chez des individus de cette population, mais également que cette petite population possède une diversité génétique semblable à celle de populations beaucoup plus grandes dans les régions adjacentes du bassin du Columbia et qu'elle est étroitement liée à ces populations. Les données génétiques ainsi que la présence de poissons provenant d'alevinières dans la partie canadienne de la rivière Okanagan indiquent qu'il est très probable que des individus

provenant d'autres endroits du cours supérieur du bassin du Columbia aient contribué de façon reproductive à la population. Avec moins de 50 adultes reproducteurs, la population est aujourd'hui menacée de disparition en raison de la perte d'habitat, de l'exploitation et des facteurs stochastiques, mais pourrait également faire l'objet d'une immigration de populations se trouvant dans des endroits adjacents du bassin du Columbia.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » à la suite d'une évaluation d'urgence en mai 2005. Réexamen et confirmation du statut en avril 2006. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006.

Tête carminée ***Notropis percobromus*** **Menacée**
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Cette espèce de poisson d'eau douce occupe une aire extrêmement restreinte au Manitoba. La principale menace qui pèse sur l'espèce est la modification du débit par suite de la régulation des cours d'eau.

Répartition MB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001 et en avril 2006.

Anguille d'Amérique ***Anguilla rostrata*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Des indicateurs de la situation de la composante canadienne entière de cette espèce ne sont pas disponibles. Les indices d'abondance dans le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario ont diminué d'environ 99 % depuis les années 1970. Les seules autres séries de données de durée comparable (aucun indice à long terme n'est disponible pour la région Scotia-Fundy, Terre-Neuve, et le Labrador) proviennent du cours inférieur du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, où quatre des cinq séries temporelles ont connu un déclin. Puisque l'anguille est panmictique, c'est-à-dire que tous les reproducteurs forment une seule unité reproductrice, le recrutement des anguilles dans les eaux canadiennes serait affecté par la situation de l'espèce aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Avant les déclins, les anguilles qui croissent au Canada constituaient une importante partie de la population reproductrice de l'espèce. L'effondrement de la composante du lac Ontario et du cours supérieur du Saint-Laurent pourrait avoir eu d'importants impacts sur le recrutement total, mais les séries temporelles de l'abondance des civelles, bien que relativement courtes, n'affichent pas de preuve de déclin continu. Des données récentes semblent indiquer que les déclins pourraient avoir cessé dans certaines régions; cependant, les effectifs dans le lac Ontario et dans le cours supérieur du Saint-Laurent demeurent beaucoup plus faibles que les niveaux antérieurs, et les tendances positives chez certains indicateurs pour le golfe du Saint-Laurent sont trop courtes pour fournir une preuve solide de l'accroissement de cette composante. Les causes possibles du déclin observé, dont la modification de l'habitat, les barrages, la prise par la pêche, les fluctuations des conditions océaniques, les pluies acides et les contaminants, pourraient continuer à faire obstacle au rétablissement.

Répartition ON QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Chabot de profondeur ***Myoxocephalus thompsonii*** **Préoccupante**
Populations des Grands Lacs - Ouest du Saint-Laurent
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce se trouve dans les parties plus profondes de 10 lacs d'eaux froides, dont les lacs Supérieur, Huron et Ontario, ainsi qu'en Ontario et au Québec. On la croyait éliminée du lac Ontario, mais elle semble s'y être rétablie, bien que ce soit en petits nombres. Les populations ont été détruites dans deux lacs au Québec en raison de l'eutrophisation de ces lacs et pourraient être en déclin dans le lac Huron, possiblement en raison de l'introduction de la moule zébrée.

Répartition ON QC

Historique du statut
L'unité « populations des Grands Lacs-Ouest du Saint-Laurent » (y compris l'ancienne unité « populations des Grands Lacs », espèce désignée « menacée » en avril 1987) a été désignée « préoccupante » en avril 2006.

Chevalier de rivière ***Moxostoma carinatum*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce de poisson d'eau douce est présente en Ontario et au Québec et bien qu'elle ait été prise à de nouveaux emplacements dans les deux provinces, quelquefois en grands nombres, on croit que ce résultat est dû à l'usage de techniques d'échantillonnage plus efficaces comme la pêche électrique en bateau. Historiquement, l'espèce semble avoir disparu des rivières Ausable, Châteauguay et Yamaska puisque l'utilisation de la pêche électrique en bateau n'a pas permis d'en faire la prise récemment. La dégradation de l'habitat (pollution et envasement), la régulation des cours d'eau qui affecte le débit d'eau (barrages) et la fragmentation de l'habitat (barrages) comptent parmi les menaces qui pèsent sur l'espèce. L'aire de répartition canadienne est très fragmentée, et l'immigration de source externe est improbable en raison du statut de conservation précaire dans les États américains voisins.

Répartition ON QC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1983. Réexamen et confirmation du statut en avril 1987 et en avril 2006.

Requin bleu ***Prionace glauca*** **Préoccupante**
Population de l'Atlantique
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce de requin est relativement productive (âge maximal de 16 à 20 ans; mature à l'âge de 4 à 6 ans; durée de génération de 8 ans; de 25 à 50 petits tous les deux ans). En tant qu'élasmobranche, les populations sont vulnérables à un taux de mortalité accru découlant de toutes sources, incluant des activités humaines. L'espèce est considérée comme ayant une seule population fortement migratrice dans l'Atlantique Nord, population dont une partie est présente dans les eaux canadiennes de façon saisonnière. L'indice d'abondance, considéré comme le meilleur moyen de représenter la population entière, a diminué de 60 % entre 1986 et 2000, mais un autre indice n'indique aucune tendance à long terme pour l'ensemble de la population entre 1971 et 2003. Les indices d'abondance dans les eaux canadiennes et près de celles-ci affichent des tendances de déclin variant entre 0 et 60 % à partir des années 1980 jusqu'au début des années 2000. Une diminution de la longueur moyenne des poissons capturés pendant la pêche à la palangre a été observée dans les eaux canadiennes entre 1986 et 2003. La principale menace provient des prises accessoires pendant la pêche pélagique à la palangre. Bien que cette menace soit comprise et évitable, elle n'est pas réduite de façon efficace par la gestion. L'évaluation de l'impact des prises accessoires sur la population bénéficierait d'une meilleure information sur la proportion d'individus rejetés qui survivent. Il semble que les récents retraits par pêche dans l'Atlantique Nord totalisent plusieurs dizaines de milliers de tonnes annuellement. Les retraits canadiens estimés, représentant une petite portion du nombre total, diminuent depuis le début des années 1990 et étaient récemment évalués à environ 600 t/année en moyenne.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Chabot de profondeur ***Myoxocephalus thompsonii*** **Non en péril**
Populations de l'Ouest
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce est largement répandue dans l'ouest du Canada où elle se trouve dans les parties les plus profondes d'au moins 52 lacs d'eaux froides dans le nord-ouest de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest. Il n'existe pas de preuve indiquant un déclin des populations ou toute menace qui pourrait représenter un risque quelconque pour ces populations.

Répartition NT AB SK MB ON

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Grand requin blanc ***Carcharodon carcharias*** **Données insuffisantes**
Population du Pacifique
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
À l'échelle mondiale, l'espèce est répartie dans les eaux subtropicales et tempérées, mais elle est absente des eaux polaires froides; les populations canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique sont donc isolées et sont considérées comme deux unités désignables distinctes. Ce très grand prédateur au sommet de la chaîne alimentaire est rare dans la majeure partie de son aire de répartition, en particulier dans les eaux canadiennes, qui représente la limite septentrionale de celle-ci. Seuls 13 enregistrements ont été effectués en 43 ans sur la côte canadienne du Pacifique. Il n'existe aucun renseignement sur la tendance de l'abondance dans les eaux canadiennes du Pacifique ni dans les eaux américaines adjacentes qui permettrait de préciser la situation de l'espèce.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 2006 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Lamproie de ruisseau d'Alaska ***Lethenteron alaskense*** **Données insuffisantes**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Ce poisson d'eau douce est le seul représentant de son espèce dans l'écozone aquatique de l'ouest de l'Arctique. Il n'est pas possible d'effectuer une évaluation en raison du manque de données sur sa biologie et sa répartition actuelle.

Répartition NT

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 1990 et en avril 2006 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Requin bleu ***Prionace glauca*** **Données insuffisantes**
Population du Pacifique
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
L'espèce se trouve apparemment de façon régulière dans les eaux canadiennes du Pacifique et fait probablement partie d'une population plus vaste du nord du Pacifique. L'information et les données sur les prises du relevé de la pêche à la palangre de la Commission internationale du flétan du Pacifique (de 1998 à 2004) donnent à penser que l'espèce est répandue sur la plateforme continentale, avec une concentration au rebord de la plateforme. L'espèce a également été prise, parfois en grands nombres, dans les eaux océaniques. Il n'existe pas de données permettant d'évaluer la situation au Canada, en raison du petit nombre d'enregistrements dans des relevés existants. Les indices à l'échelle du Pacifique sont peu fiables en raison des questions historiques d'identification erronée; cependant, selon une évaluation récente du National Marine Fisheries Service (NMFS) des États-Unis, la mortalité de cette espèce attribuable à la pêche dans le nord du Pacifique est bien inférieure au niveau de rendement équilibré maximal. Les retraits par pêche (prises accessoires) dans les eaux canadiennes du Pacifique sont faibles, soit de 20 à 40 tonnes par année.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut
Espèce étudiée en avril 2006 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Arthropodes

Fausse-teigne à cinq points du yucca — ***Prodoxus quinquepunctellus*** — **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ac(iv)+2ac(iv)

Justification de la désignation
Ce papillon nocturne hautement spécialisé existe au Canada dans une seule population qui se trouve dans une aire très petite et restreinte, isolée de l'aire de répartition principale de l'espèce aux États-Unis. L'espèce est entièrement dépendante de la relation mutualiste obligatoire entre sa plante hôte (le yucca glauque) et le pollinisateur de celle-ci (la teigne du yucca), les deux étant à un niveau de risque élevé. L'espèce est menacée par le haut taux d'herbivorie des ongulés sauvages, lequel, au cours de certaines années, réduit considérablement le recrutement du papillon, de sa plante hôte et du pollinisateur de celle-ci. L'espèce est également menacée par les véhicules tout-terrains qui détruisent la plante hôte.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Héliotin d'Aweme — ***Schinia avemensis*** — **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation
Ce papillon nocturne est un spécialiste de l'habitat qui requiert des dunes actives ou des creux de déflation avec des populations de sa seule plante hôte des chenilles. Il a été observé dans seulement deux petites populations au Canada et deux populations aux États-Unis. Un déclin à grande échelle dans l'habitat de dunes actives au cours des 100 dernières années a probablement résulté en une diminution correspondante du nombre de papillons. Il ne reste que de très petites parcelles éparses et isolées d'habitat convenable, totalisant environ 6 km^2. Ces papillons sont menacés par la perte d'habitat découlant de la stabilisation des dunes actives par des végétaux indigènes et introduits ainsi que par le surpâturage de la plante hôte des chenilles, qui entraîne des impacts importants pour les petites populations isolées du papillon. La population la plus proche du papillon aux États-Unis est située à environ 1 200 km au sud, au Colorado; l'immigration d'individus vers la population du Canada n'est donc pas possible.

Répartition AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Hespérie Persius de l'Est — ***Erynnis persius persius*** — **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); C2a(i); D1

Justification de la désignation
La présence de ce papillon, qui se nourrit de lupins, a été confirmée dans seulement deux sites au Canada. Cette espèce habite les savanes de chênes du sud de l'Ontario, un habitat qui a subi d'importantes pertes et modifications. Les populations de plantes hôtes des larves ont grandement diminué. Il n'y a aucun enregistrement confirmé pour ce papillon depuis 18 ans, mais des observations non confirmées laissent croire que l'espèce pourrait toujours exister au Canada.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Perce-tige d'Aweme ***Papaipema aweme*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
À l'exception d'un spécimen capturé en Ontario en 2005, la dernière collecte de ce papillon nocturne a eu lieu 70 ans auparavant. Cette espèce est connue dans seulement cinq localités à l'échelle mondiale dont trois se trouvent au Canada. Bien qu'elle soit peu connue, elle semble restreinte à un habitat rare, fragmenté et menacé. Des collectes répétées à tous les emplacements historiques n'ont pas permis de repérer l'espèce, et des collectes intensives aux environs de la plus récente occurrence n'ont pas mené à la collecte d'autres spécimens.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Porte-queue demi-lune ***Satyrium semiluna*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)

Justification de la désignation
Cette espèce est distribuée en deux populations isolées dans de petites aires restreintes à l'extrême nord de l'aire de répartition de l'espèce. Il est probable que la population dans son ensemble ait connu un déclin dans le passé à la suite d'une perte d'habitat. Les deux populations sont toujours menacées par la perte et la dégradation de l'habitat. En Colombie-Britannique, l'espèce est présente dans une région faisant l'objet de grandes pressions en matière d'aménagement. En Alberta et en Colombie-Britannique, les plantes nuisibles envahissantes représentent également une grave menace.

Répartition BC AB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Teigne tricheuse du yucca ***Tegeticula corruptrix*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ac(iv)+2ac(iv)

Justification de la désignation
On ne retrouve qu'une seule population viable de cette teigne très spécialisée au Canada, dans une très petite zone limitée, isolée de l'aire principale de l'espèce aux États-Unis. Une deuxième population isolée est sur le point de disparaître ou est déjà disparue. La teigne est entièrement dépendante de la relation mutualiste obligatoire entre sa plante hôte (le yucca glauque), laquelle est « menacée », et le pollinisateur de celle-ci (la teigne du yucca), qui est « en voie de disparition ». L'espèce est menacée par le haut taux d'herbivorie des ongulés sauvages, lequel, au cours de certaines années, réduit considérablement le recrutement de la teigne, de sa plante hôte et du pollinisateur de celle-ci. L'espèce est également menacée par les véhicules tout-terrains qui détruisent la plante hôte.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Hespérie du Sonora ***Polites sonora*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette hespérie est présente dans certaines clairières herbeuses humides dans un paysage boisé. Elle n'a été observée qu'à six emplacements dans une petite aire restreinte du Canada, où sa répartition est très inégale, et il semble que l'espèce n'occupe pas tous les habitats apparemment convenables qui existent. La capacité des populations canadiennes de bénéficier de l'immigration d'autres populations du pays ou de l'État de Washington adjacent est, au mieux, limitée. L'hespérie est menacée par le pâturage intensif et la perte d'habitat découlant du changement naturel de l'habitat et de la construction de routes. Cependant, l'espèce présente une certaine capacité à utiliser des habitats aménagés par l'homme, tels que des zones herbeuses en bord de route, des prés agricoles et des petites zones de coupe à blanc, à la condition que ces habitats soient humides ou mésoiques.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Mollusques

Limace-prophyse bleu-gris ***Prophysaon coeruleum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation
La zone d'occurrence (~ 150 km^2) et la zone d'occupation (< 5 km^2) de cette espèce sont très petites, et un déclin continu est anticipé quant à la qualité de l'habitat. L'espèce se trouve dans des parcelles reliques de forêts plus vieilles comportant un élément caducifolié. Elle est actuellement connue dans seulement 5 emplacements dans le sud de l'île de Vancouver. Les menaces présentes dans ces emplacements comprennent une grande utilisation récréative et les impacts de plantes et animaux introduits, incluant l'introduction de limaces et d'escargots envahissants.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Mulette feuille d'érable ***Quadrula quadrula*** **En voie de disparition**
Population de la Saskatchewan - Nelson
Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv)

Justification de la désignation
Petite zone d'occupation; tous les emplacements, sauf un, se trouvent dans un seul bassin hydrographique, le bassin des rivières Rouge et Assiniboine, et un événement majeur pourrait provoquer la disparition de la population; aucun signe de recrutement (peu d'individus de petite taille); nombreuses menaces, dont la détérioration de la qualité de l'eau par l'agriculture, les déchets domestiques ainsi que les activités industrielles et commerciales.

Répartition MB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Villeuse irisée ***Villosa iris*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv)

Justification de la désignation
Cette attrayante moule d'un vert jaunâtre tirant sur le brun et montrant des rayons verts est largement répartie dans le sud de l'Ontario, mais elle est disparue du lac Érié et des rivières Detroit et Niagara ainsi que d'une grande partie du lac Sainte-Claire en raison d'infestations de moules zébrées. Elle se trouve toujours en petits nombres dans plusieurs bassins hydrographiques, mais la zone d'occupation ainsi que la qualité et l'étendue de l'habitat connaissent un déclin, et on craint que l'accroissement des activités agricoles industrielles et d'élevage intensif de bétail auront un impact sur la plus importante population dans la rivière Maitland.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Mulette feuille d'érable ***Quadrula quadrula*** **Menacée**
Population des Grands Lacs - Ouest du Saint-Laurent

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition » B2ab(i,ii,iii,iv), mais désignée « menacée », car les populations sont stables ou peut-être en croissance dans la plupart des emplacements existants. Correspond au critère de la catégorie « menacée » : B1ab(i,ii,iii,iv)+2ab(i,ii,iii,iv).

Justification de la désignation
Cette moule à coquille lourde qui a la forme d'une feuille d'érable a une très petite zone d'occupation dans les bassins hydrographiques dominés par l'agriculture, ayant fait et faisant encore l'objet de déclins attribuables à la perte et à la dégradation de l'habitat. Bien que la moule soit disparue des Grands Lacs et des voies interlacustres à cause de la moule zébrée, le nombre d'individus matures semble très important dans deux des bassins hydrographiques, et trois des cinq bassins hydrographiques ont des équipes de rétablissement en place pour les espèces aquatiques en péril. Les moules zébrées continuent de représenter une menace potentielle dans les bassins hydrographiques ayant de nombreux réservoirs de retenue.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 2006.

Plantes vasculaires

Aster feuillu ***Symphyotrichum frondosum*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Une plante herbacée annuelle de rives de lacs présente seulement dans quelques sites restants dans des habitats restreints. Les petites populations peuvent être perturbées par des activités comme le piétinement, l'aménagement des plages, la propagation des plantes envahissantes et l'aménagement potentiel d'une infrastructure d'envergure à un des sites primaires.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Bouleau flexible ***Betula lenta*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation A2ac; B1ab(ii,iii,v)+2ab(ii,iii,v); C1+2a(i,ii); D1

Justification de la désignation
Il s'agit d'un arbre caduque largement répandu de l'est de l'Amérique du Nord où une seule petite population en Ontario est connue. Cette population a connu un déclin considérable au cours des quatre dernières décennies avec moins de 15 arbres à l'état sauvage. Son habitat est entouré de lotissements résidentiels, et la population fait face à un risque permanent en raison des tempêtes, de l'érosion ainsi que de la perte et de la dégradation de l'habitat.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Épilobe de Torrey ***Epilobium torreyi*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Bien qu'aucun plant n'ait été observé dans les deux emplacements connus suivant des relevés intensifs ciblés, il y a encore une possibilité qu'il reste certaines graines dans la banque de semences du sol étant donné la période de temps relativement courte depuis la dernière observation de plants en 1993, ou que des populations n'ayant pas été remarquées précédemment puissent être trouvées.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Frasère de Caroline ***Frasera caroliniensis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation
Une plante vivace longévive avec 11 ou 12 populations existantes au Canada. Ces populations sont fragmentées et limitées géographiquement à une région hautement urbaine et agricole exposée à la perte et à la dégradation continues de l'habitat. Les populations sont formées principalement de rosettes au stade végétatif ne comptant que quelques plantes florifères produites pendant une année donnée. La propagation des plantes envahissantes à l'intérieur de l'habitat représente une menace importante pour la survie de l'espèce. D'autres pertes de populations sont prévues en raison de l'exploitation des sites.

Répartition ON

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1993. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Gérardie rude ***Agalinis aspera*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation
Une plante herbacée annuelle dont l'aire de répartition géographique est restreinte et qui occupe de petites prairies restantes principalement le long des routes dans le sud du Manitoba. Les quelques petites populations sont menacées notamment par le fauchage en fin de saison, le brûlage, le pâturage excessif et l'expansion des routes.

Répartition MB

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Microséris de Bigelow ***Microseris bigelovii*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii)+2ab(ii,iii)

Justification de la désignation
Une petite plante herbacée annuelle présente dans quelques sites fragmentés, restreinte à une mince bande côtière dans le sud-est de l'île de Vancouver, dans une région urbaine densément peuplée. L'aménagement, les activités récréatives, les pratiques d'aménagement des sites et la compétition avec des plantes exotiques envahissantes continuent d'avoir des incidences sur l'espèce.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Onagre à fruits tordus ***Camissonia contorta*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation
Une plante herbacée annuelle restreinte à plusieurs habitats côtiers sablonneux, secs et ouverts, de très petite taille. Les petites populations fragmentées sont touchées par la perte continue d'habitat, l'utilisation intense à des fins récréatives et la compétition avec plusieurs plantes exotiques envahissantes.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006.

Psilocarphe nain ***Psilocarphus brevissimus*** **En voie de disparition**
Population des montagnes du Sud
Critères d'évaluation B1ac(iv)+2ac(iv)

Justification de la désignation
Une plante herbacée annuelle restreinte à une très petite aire de répartition et présente seulement dans trois petits sites sur des terres privées dans l'aire écologique des montagnes du Sud du COSEPAC en Colombie-Britannique. La taille de la population est exposée à des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures en raison des variations des niveaux de précipitations, et la population est menacée par des facteurs comme l'accroissement de l'aménagement des terres de la région et les pratiques d'utilisation des terres.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2003. Renommée psilocarphe nain (population des montagnes du Sud) en avril 2006 et désignée « en voie de disparition ».

Chénopode glabre ***Chenopodium subglabrum*** **Menacée**
Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition », B2b(iii)c(iv), mais désignée « menacée » en raison d'un nombre considérable de sites dispersés sur une aire importante. Correspond aux critères de la catégorie « menacée » B2b(iii)c(iv).

Justification de la désignation
Une herbacée annuelle avec des populations fluctuantes de taille relativement petite. L'espèce est limitée aux régions d'habitats sablonneux actifs dans le sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Les risques actuels pesant sur l'espèce comprennent la stabilisation des dunes, les espèces envahissantes, l'exploitation pétrolière et gazière ainsi que les activités récréatives.

Répartition AB SK MB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1992. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006.

Isoète de Bolander ***Isoetes bolanderi*** **Menacée**
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation
Petite plante aquatique actuellement connue au Canada dans seulement un petit lac du sud-ouest de l'Alberta. La population compte un nombre important de plants, mais elle pourrait disparaître du pays à la suite d'un événement isolé, imprévisible qui pourrait affecter l'entière population sur une courte période de temps. Une autre population dans un lac se trouvant à proximité a déjà disparu au cours des 50 dernières années.

Répartition AB

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1995. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006.

Saule à bractées vertes ***Salix chlorolepis*** **Menacée**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
Un arbuste endémique dont la répartition est limitée aux affleurements de serpentine du mont Albert dans le parc provincial de la Gaspésie (Québec). Le faible nombre d'individus situés sur un seul sommet de montagne sont vulnérables aux événements stochastiques, aux impacts potentiels des chenilles à houppes exotiques et aux effets limités du piétinement des randonneurs le long du Sentier des Appalaches.

Répartition QC

Historique du statut
Espèce désignée « menacée » en avril 2006.

Psilocarpe nain ***Psilocarphus brevissimus*** **Préoccupante**
Population des Prairies
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette population est largement répartie en Saskatchewan et en Alberta dans plus de 40 sites, avec de grandes fluctuations annuelles dans le nombre d'individus matures et des préoccupations quant aux impacts futurs potentiellement importants. On compte parmi ceux-ci le futur développement potentiel de l'extraction du méthane de gisement houiller dans une grande partie de l'aire de répartition de la population et les perturbations attribuables à la construction de pipelines.

Répartition AB SK

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Minuartie de la serpentine ***Minuartia marcescens*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette plante herbacée vivace, rare à l'échelle mondiale, est présente presque exclusivement au Canada dans des populations isolées et fragmentées se trouvant sur des sols alcalins sur des affleurements de serpentine de hautes altitudes. Plusieurs populations importantes se trouvent dans des aires protégées où l'espèce fait l'objet de menaces minimales.

Répartition QC NL

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Mousses

Isoptérygie délicate ***Isopterygium tenerum*** **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce est une petite mousse rampante de couleur vert pâle et brillante. En Nouvelle-Écosse, on la trouve dans l'habitat d'espèces de la plaine côtière. Elle croît dans une variété d'habitats, incluant le sol et les roches le long des marges humides de lacs et de rivières. Bien que l'espèce ait une répartition canadienne restreinte au sud de la Nouvelle-Écosse, elle est plus répandue et sa répartition est plus continue aux emplacements connus que ce l'on croyait. Aucune menace directe ou imminente ne justifie le statut d'espèce en péril.

Répartition NS

Historique du statut
Espèce désignée « non en péril » en avril 2006.

Lichens

Hétérodermie maritime ***Heterodermia sitchensis*** **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation
Cette espèce de lichen foliacé est restreinte au littoral où se trouve l'épinette de Sitka, sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Sa présence a été consignée dans seulement dix endroits au Canada, et onze dans le monde entier. Puisque l'espèce a besoin d'une concentration élevée d'azote, elle est restreinte aux milieux riches en azote, par exemple, les échoueries d'otaries et les sites de nidification d'oiseaux. Elle semble avoir de faibles capacités de dispersion. Elle est très vulnérable aux tsunamis et aux tempêtes hivernales de plus en plus intenses associées au réchauffement de la planète.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2006.

Lichen cryptique ***Nephroma occultum*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce de lichen foliacé est endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord où sa présence est connue à 45 endroits au Canada. Cependant, il y a probablement davantage d'endroits non découverts. Les sites canadiens comptent pour plus de 50 % de l'aire de répartition mondiale, avec seulement cinq endroits protégés des activités d'exploitation forestière. L'espèce a des besoins restreints en matière d'habitat et croît sous les couverts moyens ou inférieurs des peuplements matures de cèdres et de pruches humides des milieux côtiers et intérieurs. Elle se reproduit seulement par des propagules végétatives dotées d'une capacité limitée de dispersion. Cette espèce est vulnérable aux activités d'exploitation forestière, aux variations d'humidité du sous-étage, à la défoliation due aux insectes (arpenteuse de la pruche) et aux feux de forêt.

Répartition BC

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 1995 et en avril 2006.

Panache ***Pseudevernia cladonia*** **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation
Cette espèce de macrolichen finement ramifié et d'un blanc crayeux se trouve sur les ramilles des conifères des forêts d'épinettes et de sapins des zones montagnardes et côtières froides de l'est de l'Amérique du Nord. Sa répartition est très sporadique au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, probablement en raison d'une capacité de dispersion limitée, et, dans le sud-est du Québec, elle est restreinte à quelques sommets de montagne dispersés ayant une altitude de plus de 800 m et à la ligne de partage des eaux longeant la frontière des États-Unis. Dans les endroits montagnards où se trouve l'espèce, la construction de tours de transmission, l'aménagement de pentes de ski alpin et l'exploitation forestière ont causé certaines diminutions de la superficie et de la qualité de l'habitat. Dans les Maritimes, certaines pertes de populations sont attribuables à l'exploitation forestière et à l'aménagement résidentiel. La gravité des menaces est compensée par l'abondance de l'espèce sur une grande aire et la découverte potentielle d'importantes populations sur certains sommets de montagne au Québec.

Répartition QC NB NS

Historique du statut
Espèce désignée « préoccupante » en avril 2006.

Notes

Baleine à bec de Sowerby, *Mesoplodon bidens* : Rapport retiré pour permettre l'ajout de l'information liée aux menaces perçues.

Esturgeon jaune, *Acipenser fulvescens* : La réévaluation de l'esturgeon jaune, qui était prévue pour la réunion d'avril 2006 du COSEPAC, a été reportée afin que l'information pour l'établissement des unités désignables puisse être mieux étayée. Une mise à jour du rapport de situation pour appuyer l'évaluation antérieure du COSEPAC effectuée en mai 2005 n'est pas disponible à l'heure actuelle. Le COSEPAC reporte la transmission de l'évaluation de l'esturgeon jaune au ministre de l'Environnement en vue de son inscription à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, jusqu'à ce qu'une mise à jour du rapport de situation soit approuvée.

Éléocharide pourpre, *Eleocharis atropurpurea* : Rapport retiré pour une année afin d'y permettre l'ajout d'information des connaissances traditionnelle autochtones (CTA) sur l'occurrence et la taille des populations.

Tortue des bois, *Glyptemys insculpta* : Rapport retiré dans le but d'y intégrer des détails supplémentaires sur l'abondance et le déclin de la population et de clarifier l'information sur les unités désignables.

Truite fardée versant de l'ouest, *Oncorhynchus clarkii lewisi* : Rapport retiré pour clarifier l'admissibilité des populations à évaluer. Un rapport de situation pour appuyer l'évaluation antérieure du COSEPAC effectuée en mai 2005 n'est pas disponible à l'heure actuelle. Le COSEPAC reporte la transmission de son évaluation de la truite fardée versant de l'ouest au ministre de l'Environnement en vue de son inscription à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, jusqu'à ce qu'un rapport de situation soit approuvé.

ANNEXE VIII

ESPÈCES CANADIENNES EN PÉRIL

Août 2006

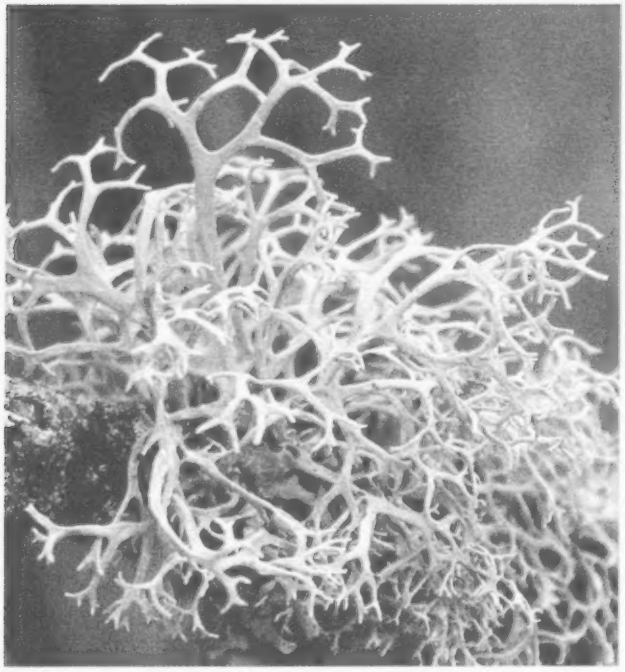

Also available in English

COSEPAC
COMITÉ SUR LA SITUATION DES
ESPÈCES EN PÉRIL
AU CANADA

COSEWIC
COMMITTEE ON THE STATUS OF
ENDANGERED WILDLIFE
IN CANADA